

ACTES DES 20 ANS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT LOIRE ANGERS

LA FABRIQUE DÉMOCRATIQUE DU BIEN COMMUN SUR LE TERRITOIRE

JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022
TERRA BOTANICA-ANGERS



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

SOMMAIRE



AVANT-PROPOS

03

MOT D'ACCUEIL

04

20 ANS D'ÉCOUTE, DE DÉBAT ET DE PROPOSITIONS

05

Les premiers pas

Construire le bien commun

PREMIÈRE TABLE RONDE

13

Quels apports des Conseils de développement à la fabrique du bien commun ?

CONFÉRENCE

26

Quelles perspectives pour la démocratie participative territoriale ?

DEUXIÈME TABLE RONDE

34

Quel rôle demain pour le Conseil de développement Loire Angers ?

MESSAGE DE CHRISTOPHE BÉCHU

41

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

REMERCIEMENTS

43

AVANT-PROPOS

A la fin de 2021 nous nous sommes posé la question de marquer l'anniversaire des 20 ans de notre Conseil de développement en 2022 comme nos prédécesseurs l'avaient fait pour ses 10 ans en 2012. Et avant même de chercher un thème de réflexion nous avons trouvé au moins trois bonnes raisons de le faire :

D'abord nous étions encore immergés dans la crise sanitaire qui avait affecté notre vie comme celle de tous nos concitoyens et nous aspirions à nous retrouver tous ensemble pour échanger. Ainsi un anniversaire serait l'occasion à la fois de nous remémorer le chemin parcouru et de nous remobiliser en capitalisant sur nos acquis : les contributions passées parfois oubliées et nos méthodes de travail, tout en profitant, nous l'espérons, d'un moment convivial après les contraintes imposées par le COVID19.

Ensuite cela permettrait de rencontrer ceux avec qui nous travaillons. Remercier nos interlocuteurs du territoire : élus, professionnels publics et privés, associations, que

nous sollicitons régulièrement. Saluer également les citoyens engagés avec qui nous échangeons et nos partenaires d'autres territoires.

Enfin cela nous conduirait à réfléchir au Conseil de développement de demain et au renouvellement de la démocratie participative en tenant compte des transitions en cours, notamment écologique, et du nouveau contexte politique évoquant pour certain une « mélancolie » ou même une « fatigue » démocratique.

Aussi, alors que la démocratie représentative est questionnée par l'abstentionnisme ou l'interpellation directe, et que de nouvelles formes de démarche participative se développent, notamment sous forme de conventions ou de séquences citoyennes ciblées, nous avons choisi de centrer cette rencontre de décembre 2022 sur un thème qui associe 3 composantes auxquelles nous sommes particulièrement attachés, et qui président à notre démarche :

« *La fabrique démocratique du bien commun sur le territoire* »

- Le « bien commun » dont la recherche motive l'engagement de beaucoup d'entre nous, au sein du Conseil, mais également au niveau personnel ou professionnel.
- Le concept de « fabrique » qui traduit l'exigence d'élaboration d'outils communs et de construction collective pour aboutir à des propositions concrètes et partagées.
- La « démocratie » qui, au niveau d'un territoire comme au niveau national, ne peut qu'être confortée par une participation citoyenne soutenant la légitimité électorale.

Nos intervenants dans les tables rondes et la conférence ont su développer leurs compréhensions, éventuellement contradictoires ou divergentes, de ce thème pour nourrir un débat prolongé par les questions de l'assistance.

Les actes de cette rencontre en rendent compte et permettront à tous, nous l'espérons, de poursuivre les échanges et d'ouvrir de nouveaux débats dans les années à venir.

MOT D'ACCUEIL

Par Jean-François CAILLAT, Président
du Conseil de développement Loire
Angers

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les responsables des organisations, des administrations, des entreprises, des différents services de collectivités, vous tous partenaires du Conseil de développement, Mesdames et Messieurs les membres, chers collègues, chers amis.

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir répondu nombreux à notre invitation.

En tant que Président du Conseil de développement Loire Angers qui fête cette année ses 20 années d'existence, je suis heureux de vous accueillir et de le faire à Terra Botanica. Le choix de ce lieu fait écho à l'une des premières contributions de notre Conseil de développement en 2003 qui s'intitulait « Le pôle végétal angevin : les moyens de l'excellence ». Donc c'était une bonne idée, je crois, de se retrouver tous ici pour cet anniversaire.

Aujourd'hui nous allons évoquer les années passées, mais notre événement ne se veut pas uniquement rétrospectif. Nous vous parlerons aussi de ce que nous faisons, de la façon dont nous travaillons aujourd'hui et bien sûr de nos projets.

Au-delà de l'événement qui nous réunit que nous avons voulu convivial, voire festif, en tout cas sans formalisme, c'est une réflexion sur la façon dont un grand nombre de nos concitoyens, depuis 20 ans, se sont engagés bénévolement, se sont relayés sans discontinuer, se sont renouvelés pour contribuer à promouvoir le bien commun et la démocratie participative sur un territoire qui certes a évolué avec le temps, notamment dans son organisation, dans ses limites géographiques, mais qui reste celui que nous partageons tous, c'est-à-dire un territoire où nous étudions, travaillons, coopérons, entreprenons, échangeons et vivons ensemble. C'est notre territoire commun. C'est notre bien commun.

Merci donc à vous tous, encore une fois, à ceux particulièrement qui ont facilité l'organisation de cet anniversaire. Sans plus attendre, je vais passer la parole à celui qui a accepté d'animer cette manifestation, fort de sa longue expérience de journaliste sur une grande antenne nationale. Vous l'avez tous entendu, vous le connaissez tous. Il est particulièrement attaché à son territoire, le territoire angevin dont il est originaire et où il vit à nouveau parmi nous : je vous demande d'applaudir Olivier Samain !



20 ANS D'ÉCOUTE, DE DÉBAT ET DE PROPOSITIONS



Olivier SAMAIN,
journaliste et
animateur de la
soirée

Nous allons entrer maintenant dans le vif du sujet et nous replacer fin 2001 - début 2002 quand la décision de créer un Conseil de développement sur le territoire de l'agglomération d'Angers a été prise. Le meilleur témoin pour évoquer cette période, c'est Jean-Claude DENIS qui a été

le premier Président du Conseil de développement de la Région d'Angers et qui, avant même de prendre cette responsabilité, a posé les fondations du Conseil.

Bonjour, Jean-Claude DENIS. Racontez-nous le contexte qui a conduit à la création du Conseil de développement.

« Pourquoi créer un Conseil de développement en 2002 ? Quel contexte ? Quels objectifs ? Quelles modalités ? Quel fonctionnement au début, quelles difficultés, quels résultats ? »

Les premiers pas

Jean-Claude DENIS, Président fondateur

Tout part de la loi Voynet du 25 juin 1999 rendant obligatoire l'installation des Conseils de développement, instance réunissant les principales organisations économiques, sociales, culturelles, associatives du territoire, pour permettre aux communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants d'accéder au financement des contrats d'agglomération.

Se souvenant que j'avais planché quelques années plus tôt sur l'élargissement des attributions du Comité d'expansion économique de Maine-et-Loire pour en faire une sorte de Conseil économique et social départemental, les élus de la Communauté d'agglomération du Grand Angers me demandent de poser les bases du Conseil de développement. Suite à mes échanges avec Jean-Joseph REGENT, Président du Conseil de Nantes, les partenaires sociaux, associations, chambres consulaires, organisations syndicales et patronales, l'Université, j'ai proposé en premier lieu la création d'une instance ayant un budget et une structure propres, recouvrant le périmètre de l'agglomération et en second lieu que le futur Conseil de développement soit composé de 80 membres répartis en 6 collèges représentant la diversité des acteurs de la société civile sur le territoire angevin. Ces propositions ont été validées lors du Conseil d'agglomération de décembre 2001. Sollicité pour exercer cette fonction, j'ai assuré la première présidence du Conseil de développement dont la séance d'installation s'est déroulée en janvier 2002.

A peine installé, le Conseil de développement se voit saisi par les élus d'une demande de propositions sur le projet d'agglomération 2002-2015. Les délais sont contraints : obligation de rendre notre copie en juin 2002. Des commissions ont été constituées, nous avons relevé le défi de rédiger et présenter des propositions sérieuses en 5 mois. Et voilà qu'à l'occasion de notre Assemblée générale, l'avis que nous formulons sur le projet préparé par les élus est réservé ! En effet, nous considérons que c'était un document un peu « passe partout » qui aurait pu être appliqué à n'importe quel territoire, portant une vision à court terme. En outre, peu de nos propositions avaient été retenues. Le Président du Conseil d'agglomération, Jean-Claude ANTONINI, soutenu par des élus importants du Bureau du Conseil d'agglomération sensibles à nos propositions,

décide de remettre l'ouvrage sur le métier. Intégrant nos remarques, un nouveau projet est élaboré et soumis, 6 mois plus tard, au Conseil de développement qui émettra cette fois-ci un avis favorable.

J'ai souhaité insister sur cet épisode car celui-ci a été un élément fondateur pour le Conseil de développement. Il lui a permis d'affirmer son autonomie et il a montré aux élus que le Conseil pouvait rendre un travail de qualité dans des délais contraints (travailler vite n'égalise pas travail bâclé).

Dès l'année suivante, deuxième urgence à régler : la nécessité d'élargir le territoire au-delà des limites de l'Agglomération. C'est la création du Pays d'Angers. Il a fallu intégrer la commune des Ponts-de-Cé (qui faisait bande à part jusque-là) dans le périmètre de l'Agglomération et vaincre les réticences du Conseil général qui ne voulait pas voir émerger un Pays d'Angers englobant les intercommunalités voisines de l'agglomération, à savoir celles du Loir, de Loire-Authion, Loire-Aubance, susceptible de lui faire concurrence. Et pour créer un Pays, il fallait le doter d'un Conseil de développement dont le territoire recoupe celui du Pays.

Olivier SAMAIN

Et les Pays, c'était une création de la loi Voynet.

C'était une création de la loi Voynet, mais la loi Voynet stipulait que pour créer un Pays, il fallait constituer une charte de pays et, deuxièmement, qu'il fallait constituer aussi un Conseil de développement à l'échelle du territoire, analogue à celui de l'agglomération. Evidemment, il a été décidé, plutôt que de créer un nouveau Conseil, d'élargir le Conseil de développement existant aux trois Communautés de communes nouvelles et d'élargir aussi la composition de l'assemblée en offrant dix sièges supplémentaires à chacune des trois Communautés de communes, ce qui portait l'assemblée de 80 à 110 membres. Ce Conseil de Pays a été installé ensuite en mai 2003. Il a travaillé rapidement à la charte de Pays et le Pays a été finalement constitué un an plus tard, fin 2004.

Olivier SAMAIN

Il a donc fallu attendre 2003 pour que le Conseil de développement franchisse ce cap et trace sa route dans la mer plus calme, et mieux balisée, des saisines et auto-saisines.

Jean-Claude DENIS

Le premier sujet traité dans ce nouveau contexte sera celui du Pôle végétal angevin (octobre 2003). Là, nous avons peaufiné nos méthodes, décidant d'ouvrir notre commission aux professionnels dans un premier temps, puis dans un second temps aux universitaires et allant visiter des entreprises.

L'avis formulé par le Conseil de développement en octobre 2003 attirera l'attention des élus, des professionnels et des administrations d'État. A ce titre, le préfet de Maine-et-Loire, Michel CADOT, qui est devenu Directeur de cabinet du Ministre de l'Agriculture en décembre 2004, pèsera de tout son poids pour que le Pôle végétal d'Angers fasse partie de la liste des pôles de compétitivité à vocation mondiale labellisés. Ce qui sera le cas avec la création de VEGEPOLYS devenu, depuis 2019, VEGEPOLYS VALLEY. Manière de consacrer la qualité du travail du Conseil de développement d'Angers au-delà du seul territoire d'Angers.

Olivier SAMAIN

Revenons sur les débuts du Conseil de développement : 80 membres représentant la diversité des acteurs de la société civile dans l'agglomération d'Angers. Pour beaucoup, des néophytes. Comment réussit-on à les faire travailler ensemble, qui plus est vite et bien ?

Jean-Claude DENIS

Ce qui m'a marqué, c'est leur très forte implication, et leur volonté de s'approprier très vite ce nouvel outil auquel ils croyaient profondément. Et c'est cet état d'esprit qui a permis de produire d'emblée un travail de qualité.

Un second ingrédient a également favorisé, à mon sens, le succès du Conseil de développement : le climat d'écoute, de confrontation bienveillante, qui s'est d'emblée instauré dans nos différentes instances a permis à chacun de s'exprimer, de s'enrichir des réalités et des idées d'autres domaines que le sien. Ainsi, ce climat a offert l'opportunité de mieux appréhender la diversité des enjeux du territoire et, au fond, de mieux cerner l'intérêt général. Je crois que ces deux ingrédients ont persisté dans les 20 années qui ont suivi et à mon avis, ils ont joué un rôle important dans la longévité de notre Conseil de développement, dans son extraordinaire fécondité et surtout dans la qualité des contributions.

« Le succès du Conseil de développement : un climat d'écoute, de confrontation bienveillante »



Construire le bien commun



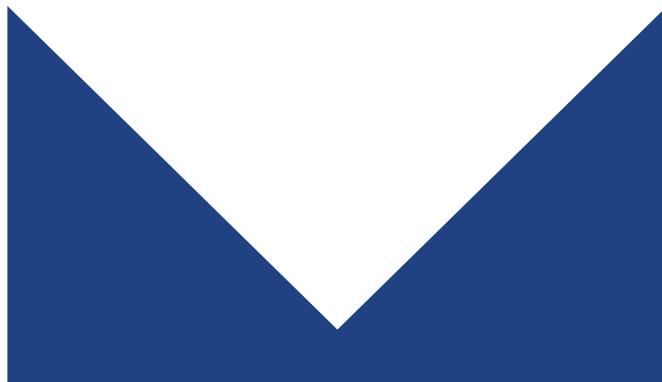
Olivier SAMAIN

Merci Jean-Claude DENIS. Très vite, on l'a vu, le Conseil de développement a pu trouver ses marques et les élus du territoire ont appris à travailler avec cette instance qui était nouvelle pour eux. Cela fait 20 ans maintenant qu'elle existe. Pour évoquer ces 20 années, plutôt que de nous livrer à un exercice chronologique, il nous semble plus intéressant de pointer ce qui a changé et ce qui n'a pas changé. Jean-François CAILLAT, vous êtes le mieux placé pour dresser cet inventaire...



Jean-François CAILLAT

Avec les trois anciens Présidents, Jean-Claude DENIS, Louis-Marie RIVIÈRE, Alain LÉBOUC, que je remercie chaleureusement, et en ayant une pensée pour Jean-Baptiste HUMEAU également Président et trop tôt disparu, nous avons réfléchi aux éléments majeurs qui avaient marqué ces 20 ans.



D'abord, ce qui a changé.

Jean-Claude DENIS l'a un peu évoqué, c'est le fait qu'au gré des textes législatifs, mais aussi des volontés locales, il y a eu des restructurations, des regroupements de communes et le développement des intercommunalités.

Cela s'est traduit par des changements de noms et d'appellations plus ou moins bien intégrés : aujourd'hui, Angers Loire Métropole est devenu une Communauté urbaine mais tout le monde parle encore de l'Agglo, et nous avons des intercommunalités qui en ont absorbé d'autres telles qu'Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance. Il faut reconnaître que face à tous ces changements du paysage communal et intercommunal, les citoyens ont parfois du mal à identifier avec précision les entités administratives dont ils dépendent et à savoir « où ils habitent ».

Mais pour notre Conseil de développement l'un des changements marquants a été que son territoire de référence a grossi pour atteindre pas loin de 400 000 habitants et que trois intercommunalités, la Communauté urbaine et les deux Communautés de communes que j'ai évoquées, partagent désormais le même Conseil de développement. Ce qui n'est pas sans constituer un défi pour nous, parce qu'il y a une variété et une diversité de territoires entre les zones vraiment hyper urbaines, urbaines, néo-urbaines, rurales, et il faut que nous englobions dans notre réflexion, dans nos travaux, cette réalité.

La deuxième évolution importante a concerné les thématiques que nous traitons avec, dans un premier temps, la prédominance des sujets économiques. Cela correspond aux mutations que connaît notre territoire au début des années 2000 avec la défection de grosses entités industrielles implantées sur la région angevine et leur impact en matière d'emploi. Cela va conduire à réfléchir en termes de filières d'excellence et en premier lieu celle du végétal que le Conseil de développement va promouvoir, mais aussi celle du numérique qui va se substituer à l'électronique. Portés par la volonté de sortir de cette crise par le haut, ces choix vont s'appuyer sur l'existence d'un pôle universitaire et de recherche de référence sur la région angevine. Le Conseil de développement va accompagner cette évolution.

Cependant, la part des sujets économiques va progressivement se réduire. Celle des sujets qui ont trait à l'aménagement, aux projets et aux contrats de

développement territorial va augmenter, puis devenir majoritaire. Enfin au cours des dernières années, la problématique environnementale s'impose. En parallèle, les questions sociales et sociétales aussi diverses que celles relatives à la jeunesse, au vieillissement, à la santé ont régulièrement été prises en compte.

Au total, plus de 80 contributions ont été produites en l'espace de 20 ans : les deux tiers correspondaient à des saisines, c'est-à-dire de demandes formulées par les autorités des intercommunalités, et un tiers à des initiatives de nos membres.

Et la forme des contributions a changé, les premières publiées sont volumineuses : 80, voire 100 pages avec les annexes. Progressivement dans un souci de lisibilité et pour mieux prendre en compte la réalité du temps disponible des personnes qui nous lisent, nous avons volontairement limité le volume de nos contributions. Mais parfois certains membres regrettent que l'on préfère la synthèse à la précision et à l'argumentation.

*« Un lieu où les
acteurs de toutes
origines discutent
et contribuent à
construire le bien
commun »*

Enfin il faut le reconnaître, les membres du Conseil eux-mêmes ont changé.

En effet le taux de renouvellement est important, de 40 à 50%, et les mandats sont courts. Tous les trois ans de nouveaux membres nous rejoignent. Ce qui veut dire que près de 800 personnes se sont, au cours de ces 20 années, succédées sur les bancs du Conseil de développement Loire Angers.

A noter enfin qu'au côté des représentants des organisations, la part des membres candidats individuellement a été accrue depuis le dernier mandat et que la participation des Citoyens associés qui nous rejoignent pour travailler sur tel ou tel sujet durant quelques mois a été renforcée.

Conforter notre mission permanente

Ce renouvellement et ces évolutions contribuent à soutenir une dynamique de propositions qui n'a jamais fait défaut et qui conforte la mission permanente du Conseil.

Cette mission n'a pas changé. Elle consiste à participer à l'élaboration des politiques publiques en réponse à une demande des élus ou par des propositions autonomes, et d'être un lieu de rencontre pour débattre entre représentants de la société civile.

Nous sommes particulièrement attachés à la diversité de la représentation des acteurs du territoire et la répartition en collèges, économique, social, environnemental, associatif, éducatif, permet lors des renouvellements de s'en assurer. Nous offrons ainsi un lieu où ces acteurs d'origines extrêmement différentes peuvent se rencontrer, s'écouter et discuter pour ensemble contribuer à construire le bien commun.

Autre chose qui n'a pas changé depuis le début, ce sont les valeurs qui président à notre travail: l'engagement citoyen bénévole, l'indépendance vis-à-vis des autorités en général et des élus en particulier, une approche non partisane. Et une démarche que nous aimons résumer ainsi « écouter, débattre, proposer ». Dans l'ordre: d'abord écouter, ce qui ne va pas toujours de

soi. Ensuite débattre, de façon apaisée de préférence. Et enfin proposer collectivement. Et non pas l'inverse.

Enfin, dernière chose qui a perduré car elle a fait ses preuves, c'est l'organisation de notre instance et de ses travaux qui a été pensée par ceux qui l'ont créée. Une organisation classique formellement très proche d'une association avec une Assemblée générale, un Bureau, une équipe permanente..., mais surtout des travaux en commissions portés par une exigence de rigueur et de résultat.

Même si les relations y sont en général conviviales, le Conseil de développement n'est pas un club. Son organisation permet à tous de s'exprimer et de s'écouter, mais aussi de produire. Celui ou celle qui a participé à des commissions, groupes de suivi, à l'un des comités d'animation qui les prépare, ou encore à un comité de rédaction, sait qu'il peut y avoir des divergences et que les débats y sont parfois très vifs mais qu'ils permettent finalement de parvenir à un résultat de qualité.

Je voudrais souligner que ceux qui ont mis en place cette organisation peuvent en être fiers parce que d'une part, elle a perduré au-delà des changements de personnes, d'équipes, de membres, et d'autre part elle s'est adaptée à des événements un peu extraordinaires comme les deux années que l'on vient de vivre avec la crise sanitaire ou plus ponctuellement les problèmes techniques dus à une cyberattaque qui a visé Angers Loire Métropole.

Et ainsi la vie de notre Conseil a pu se poursuivre.

Mais il reste une question qui est posée depuis 20 ans et je voudrais conclure là-dessus. « Bon, on a travaillé, et on a publié nos propositions, on est content de l'avoir fait. Mais est-ce qu'on a été utile? Est-ce qu'on est entendu? Est-ce qu'on est suivi dans nos propositions? Est-ce qu'on est reconnu et est-ce qu'on a vraiment contribué au bien commun sur le territoire? ». C'est une question quasi existentielle, mais je trouve qu'il est sain et nécessaire de la poser. Et j'imagine qu'elle sera reposée au cours de l'après-midi.





Emmanuel BIOTEAU,
Professeur des universités à
l'Université d'Angers,
co-responsable du Master
gestion des territoires et
développement local



Florence DENIER-PASQUIER,
Administratrice de France
Nature Environnement et
Co-Présidente de France
Nature Environnement pour
le Maine-et-Loire



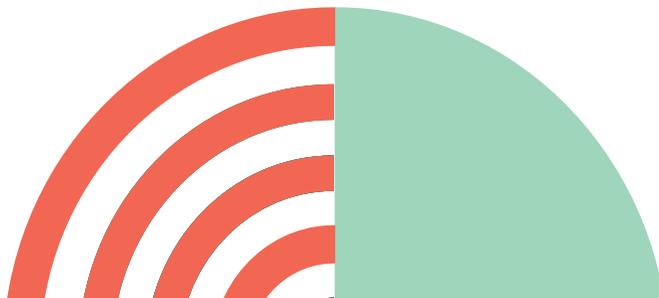
Denis LAIZÉ,
Président de la Chambre
d'Agriculture de Maine-et-Loire



Henri LEBRUN,
Vice-Président de l'Anjou Loir et
Sarthe en charge de l'urbanisme
et de l'aménagement



Gino MOUSSEAU,
Vice-Président du Conseil de
développement Loire Angers au titre de
Loire Layon Aubance



PREMIÈRE TABLE RONDE :

Quels apports des Conseils de développement à la fabrique du bien commun ?

Olivier SAMAIN

Quels sont les apports des Conseils de développement à la fabrique du bien commun ? Plutôt qu'une réponse théorique, c'est votre expérience qui nous intéresse. Que vous soyez membre ou ancien membre du Conseil de développement Loire Angers, universitaire associé à ses travaux, ou élu(e) du Pôle métropolitain, racontez-nous comment, dans l'exercice de vos fonctions ou de vos responsabilités, vous envisagez la promotion du bien commun.

Florence DENIER-PASQUIER

Sur la fabrique du bien commun, je suis biberonnée à la culture France Nature Environnement. Une culture du dialogue bâtie sur l'idée que les politiques publiques environnementales ne peuvent progresser que si les acteurs de la société civile se parlent et comprennent les limites des uns et des autres. Cela renvoie à la démocratie environnementale dont les bases ont été établies au Sommet de Rio en 1992 et qui, en France, a connu son heure de gloire au moment du Grenelle de l'environnement. Une philosophie qui s'appuie sur trois piliers. Premièrement la transparence de l'information. Deuxièmement, la concertation approfondie, quand c'est le moment, avant que tout soit décidé, pour qu'il y ait vraiment cette possibilité d'allers-retours entre la société civile et les décideurs. Et enfin, troisième pilier, l'accès à la justice qui fait office de rattrapage quand on n'a pas réussi à se faire entendre dans les deux premières phases.

S'investir au sein du Conseil de développement comme nous l'avons fait avec la Sauvegarde de l'Anjou il y a vingt ans, c'est porter une parole collective s'appuyant sur des propositions – et pas seulement s'inscrire en opposition – et réfléchir aux alternatives. Les anciens se souviendront de notre premier avis sur le plan de déplacement urbain : un épisode un peu rude puisqu'avec un collectif d'associations, nous avons obtenu l'annulation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération d'Angers pour défaut de concertation. Le Conseil de développement avait alors travaillé à l'élaboration d'un deuxième PDU en reprenant les choses à la base tel que c'était prévu par la loi sur l'air de Corinne LEPAGE du 30 décembre 1996, appelée également loi LAURE.

Les deux mandats que j'ai enchaînés par la suite au Conseil Economique Social Environnemental (CESE) (de 2010 à 2021) m'ont confortée dans l'idée que la reconnaissance de l'urgence de la transition écologique ne peut se concevoir que dans un esprit de justice sociale. Ce que je tire de mon expérience au CESE comme au Conseil de développement, c'est le fait que notre propre point de vue s'enrichit de ce que l'on reçoit de ses collègues. C'est ainsi que se déploie une véritable intelligence collective.

« Notre point de vue s'enrichit de celui des autres. C'est ainsi que se déploie une véritable intelligence collective »

Olivier SAMAIN

Denis LAIZÉ, il y a des sujets sur lesquels on oppose souvent les agriculteurs aux défenseurs de l'environnement. Le bien commun que retient Florence DENIER-PASQUIER peut-il rejoindre le bien commun auquel vous aspirez en tant que président de la Chambre d'Agriculture ?

Denis LAIZÉ

A la Chambre d'Agriculture, nous représentons le monde agricole dans sa diversité. Pas uniquement les agriculteurs. Et la mission première de l'agriculture, c'est de produire de l'alimentation. Mais pas que... Le fond du sujet, c'est de savoir dans quelle mesure l'acte de production de nourriture vient s'intégrer dans le bien commun. Cela n'est pas aussi simple que « bêtement produire quelque chose ». Il faut prendre en compte l'ensemble des considérations, qu'elles soient environnementales, sociétales ou économiques. Notre mission, à la Chambre d'Agriculture, c'est de porter les enjeux agricoles en responsabilité.

Avec les défenseurs de l'environnement, ce n'est pas toujours facile j'en conviens, mais il y a quand même des sujets sur lesquels on se rejoint. Par exemple la défense du foncier. C'est un enjeu fondamental pour garantir la capacité à produire, et donc notre souveraineté alimentaire. Mais en face il y a - en particulier dans l'ouest de la France - des enjeux de développement urbain avec la création de nouvelles zones d'habitat et d'activité économique. Nous ? Nous défendons la non-consommation de foncier agricole. Nous portons cette exigence auprès des élus via, entre autres, des instances comme le Conseil de développement. Après, c'est aux élus de prendre leurs responsabilités et de trouver des compromis acceptables.

Olivier SAMAIN

Est-ce que le président de la Chambre d'Agriculture portant les enjeux agricoles en responsabilité tient le même discours que le syndicaliste agricole que vous êtes aussi ?

Denis LAIZÉ

Comme Président de la Chambre d'Agriculture, je dois prendre de la hauteur, mais je n'oublie pas ma fibre syndicale. D'autant que j'ai été porté par des élections qui me légitiment. Après, c'est à moi, en tant que responsable agricole, de m'assurer que nos convictions issues du syndicalisme sont les bonnes. Et on évolue.

Olivier SAMAIN

Gino MOUSSEAU, dans une vie antérieure vous avez été maire, donc investi d'une mission d'intérêt général. Aujourd'hui, vous êtes membre du Conseil de développement, et donc acteur de la démocratie participative. Dans le cadre de cette responsabilité, quelle est votre conception du bien commun ?

Gino MOUSSEAU

Si je comprends bien, le bien commun ce n'est pas la même chose que l'intérêt général puisque vous semblez faire une distinction entre ces deux notions. Quelque part, le mot « bien » renvoie à la propriété : j'ai des biens que je veux défendre. Mais le sujet est plus complexe. Admettons que l'on rattache cette notion de bien commun au territoire dans lequel nous habitons. Mais alors, que se passe-t-il pour les autres territoires ? Est-ce que les actions qui vont être conduites sur ce territoire au nom du bien commun ne vont pas gêner le bien commun du territoire voisin ?

« Le bien commun est vraiment commun quand il concerne tout le monde. Et au final, ça renvoie à la vie »

Tout cela me conduit à penser que le bien commun est vraiment commun quand il concerne tout le monde, sans exclusive. Et au final, cette notion de bien commun renvoie à la vie. Qu'il s'agisse de la vie végétale, animale, et bien sûr humaine. Sauf que nous n'avons pas le pouvoir de fabriquer la vie. Fabriquer le bien commun, c'est donc plutôt fabriquer les circonstances qui sont favorables au maintien de la vie sur terre, une vie heureuse, la plus heureuse possible pour chacun. Et dans cette approche, il est clair que l'environnement et l'alimentation (cités par mes deux prédécesseurs dans la table ronde) sont essentiels.

Olivier SAMAIN

Fabriquer, c'est, dites-vous, créer les conditions favorables. Comme membre du Conseil de développement, sur quels leviers agissez-vous pour créer ces conditions favorables? Disposez-vous d'un pouvoir ou au moins d'une influence?

Gino MOUSSEAU

C'est clair: le Conseil de développement n'a aucun pouvoir de décision. Il est sollicité pour apporter des avis, des éclairages, des propositions sur des sujets donnés. Aujourd'hui, il me semble que ses travaux sont guidés par deux fils rouges: la participation citoyenne et la préservation de l'environnement au sens très large. Il peut parfois y avoir conflit entre ces deux notions. Notre mission est donc de formuler des propositions qui font avancer simultanément ces deux exigences.

Sur la participation citoyenne, je prends l'exemple de la saisine que nous a adressée il y a 1 an la Communauté de communes Loire Layon Aubance: comment améliorer la participation citoyenne au sein d'un territoire très vaste (des confins du Saumurois à la région de Chalonnes-sur-Loire) dont les habitants peuvent avoir du mal à saisir les enjeux. En creusant le sujet, nous avons mis le doigt sur une contradiction fréquente: d'un côté, on trouve des citoyens qui se plaignent de ne pas avoir été sollicités sur un projet donné. Et de l'autre, les élus font part de leur difficulté, parfois, à recueillir les avis des habitants. On le voit: la participation citoyenne est quelque chose qui ne va pas de soi et il faut imaginer des outils pour qu'elle trouve sa place dans la gouvernance du territoire. C'est ce à quoi travaille le Conseil de développement dans le cadre de cette saisine.

Olivier SAMAIN

La promotion du bien commun doit être audible. C'est facile quand le débat est apaisé. Mais quand les tensions apparaissent, quand les positions se radicalisent, y a-t-il toujours une place pour la démocratie participative? Cette question vous concerne, Henri LEBRUN. Dans le territoire dont vous êtes l'élu (Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe), vous avez eu l'expérience d'un sujet qui est très vite devenu conflictuel, empêchant toute forme de démocratie participative.



Henri LEBRUN

Sur notre territoire (Anjou Loir et Sarthe), un projet de méthanisation a vu le jour à l'initiative d'une vingtaine d'éleveurs de la commune de Durtal confrontés à des difficultés de rentabilité avec la diminution de la consommation de viande bovine. La méthanisation leur est apparue comme une source de diversification d'autant plus intéressante qu'il existe, sur ce même territoire, des entreprises fortement consommatrices d'énergie. Je pense notamment à Igreca, spécialisée dans la transformation des œufs, et à Wienerberger, l'un des grands producteurs français de briques pour la construction. Il y a aussi les Terres cuites des Rairies qui fabriquent de la faïence et des briques de décoration. Confrontées à la forte hausse des coûts de l'énergie, ces entreprises souhaitent diversifier leurs sources d'énergie et disposer d'une production d'énergie locale. Il y avait donc de réels débouchés pour une usine de méthanisation.

Très vite, les agriculteurs porteurs du projet se sont retrouvés seuls. Ni nous (les élus), ni des associations qui pouvaient être favorables au projet n'ont pu poser les termes du débat. Lequel débat a tourné court face à l'opposition résolue d'une partie des habitants résidant à proximité. Aujourd'hui, les agriculteurs sont dans l'impasse.

Dans un territoire proche que nous avons visité récemment, c'est tout le contraire qui s'est passé. Je fais allusion au champ éolien de l'Hyrôme. Là, le projet est parti de la base et s'est appuyé sur une démarche participative à l'initiative d'une association locale qui est allée motiver les élus.

Olivier SAMAIN

Peut-on dire que le projet de méthanisation de Durtal est « parti en vrille » parce que vous n'avez pas su le prendre suffisamment en amont pour essayer de faire émerger le bien commun ?

Henri LEBRUN

Sur un territoire rural comme le nôtre - plus encore, sans doute, que sur le pôle centre - nous savons que nous allons être confrontés au sujet crucial de l'énergie, et en particulier au nécessaire développement des énergies renouvelables. Dans un souci de sensibilisation sur ces sujets, nous avons organisé une réunion de concertation à Jarzé à laquelle nous avons invité Mélanie COSNIER, membre de la convention citoyenne pour le climat, qui était intervenue précédemment à Sablé avec Jean-Marc JANCOVICI, et nous avons projeté le film de ce dernier.

Mais sur ce projet précis de méthanisation, qui, de mon point de vue, correspond au bien commun, je pense que nous n'étions pas prêts. C'est une caractéristique française : sur des sujets comme ça, il faut quasiment dix ans pour que ça sorte de terre. Et quand ça sort de terre, on ne se retrouve qu'avec des opposants et on est bloqué. Nous n'avons probablement pas suffisamment réfléchi en amont.

Olivier SAMAIN

Emmanuel BIOTEAU, quelle lecture le chercheur et l'universitaire que vous êtes fait-il de ce que vient de raconter Henri LEBRUN ? Est-ce que la démocratie participative peut trouver sa place dans des situations comme celle-là ?



Emmanuel BIOTEAU

Ce que cette situation illustre, c'est le fait qu'un grain de sable s'est mis dans les rouages. Si tant est – j'insiste là-dessus – que les rouages étaient en place.

Cet après-midi, nous nous interrogeons sur le bien commun. Je préfère quant à moi m'attarder sur la notion de « commun ». Et plutôt que de parler de la fabrique du bien commun, réfléchir à la fabrique du commun : comment faire commun à un endroit donné ? Et là, il y a peut-être besoin de repenser ce commun de départ.

Une fois ce questionnement posé, on peut commencer à définir ce qu'est un bien global ou une série de biens que l'on accepterait de mettre en commun. Et là, on voit que certains sont disposés à mettre une série de biens dans le pot commun à condition que cela procure une rente financière. Normal : nous sommes dans une logique d'entreprise qui doit permettre aux uns d'accéder à une ressource énergétique supplémentaire, et aux autres de maintenir l'emploi grâce à une diversification. Toute la question est de savoir si cela fait sens au regard du commun tel qu'il peut être partagé par l'ensemble des habitants.

Pour trouver sa place, la démocratie participative doit repartir du dialogue. Dans l'épisode raconté par Henri LEBRUN, je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de dialogue, mais il est peut-être venu trop tard. Il faut un dialogue de fond permanent. Et je le dis tout de suite : c'est une utopie !



Olivier SAMAIN

Comme la démocratie est une utopie ?

Emmanuel BIOTEAU

La démocratie est une utopie, mais essayons de la faire vivre, ce ne sera déjà pas mal. Regardez le logo du Conseil de développement : il prend la forme d'un filet constitué de liens et de nœuds. Ce logo nous ramène à la notion de dialogue : à partir d'une porte d'entrée, on démultiplie des nœuds qui sont autant de points de contact. Si les gens ne savent pas que ces nœuds existent, s'ils n'ont pas confiance, ils ne viendront pas. Donc il faut aussi tirer des liens.

« Quand les mailles sont trop grandes, tout passe à travers. Pour que la démocratie participative se déploie, il faut un filet resserré »

Dans certains endroits, on va tirer des liens pour que les gens s'entrecroisent, mais il se peut que l'on n'ait pas suffisamment pensé aux nœuds, autrement dit qu'il n'y ait pas suffisamment de points de rencontre. Peut-être que, dans le cas de figure évoqué ci-dessus, les nœuds étaient un peu trop distants, les liens un peu trop rares et que du coup, le filet n'était pas suffisamment resserré. Quand les mailles sont trop grandes, tout passe à travers. Pour que la démocratie participative se déploie, il faut un filet resserré.

Olivier SAMAIN

Eh bien resserrons le débat sur l'un des instruments de la démocratie participative, en l'occurrence le Conseil de développement. Qu'est-ce qui singularise le Conseil de développement parmi tous les outils de la démocratie participative ? Que ces outils soient ponctuels (conventions citoyennes, panels citoyens) ou permanents (conseils de quartier par exemple).

Emmanuel BIOTEAU

Ce que je vois, c'est qu'ici, au Conseil de développement, il n'y a absolument rien à vendre. On voit souvent des acteurs qui disent : « on va mettre en place l'aller vers, on va aller frapper à la porte des gens pour les inviter à venir ». Dans cette démarche, on leur vend quelque chose : on leur demande de nous donner du temps pour venir à un endroit qu'ils n'ont pas choisi, pour passer un temps qu'ils n'ont pas voulu consacrer nécessairement... Au Conseil de développement, c'est différent. La démarche est : « Viens si tu veux, on t'écouterà. Tu rentreras dans le débat. Peut-être que ton idée ne sera pas retenue, mais de toute façon, comme tu vas écouter les autres, tu vas aussi acquérir des choses ». Je pense que c'est ça la clé de réussite.

Olivier SAMAIN

Gino MOUSSEAU, je vous pose la même question : quel est l'apport spécifique du Conseil de développement ?

Gino MOUSSEAU

La particularité du Conseil de développement, c'est qu'il fonctionne avec les élus du territoire de façon légalisée. Ce n'est pas le cas d'une multitude d'autres structures et associations qui font un travail intéressant, mais qui n'ont pas ce lien institutionnalisé avec les élus. Du coup, les relations qui s'établissent avec les élus à travers les saisines qui sont posées peuvent nous amener à espérer avoir une certaine influence sur les sujets qui les intéressent.

Olivier SAMAIN

Florence DENIER-PASQUIER, rejoignez-vous cette analyse ?

Florence DENIER-PASQUIER

Ce qui me semble important dans ces instances de concertation officielles, c'est leur caractère permanent et le fait qu'elles sont la mémoire de cette parole élaborée collectivement. Peut-être que ça peut encore s'améliorer : des choses ont été dites, oui, mais ont-elles été entendues ? A-t-on atteint les objectifs qu'on s'était fixé ? Quel est le suivi, l'évaluation ? Quelque part, on est un peu les gardiens de cette mémoire face à des promesses politiques qui vont un peu vite.

J'ai un souvenir un peu amer : j'ai suivi de très près la convention citoyenne pour le climat puisqu'elle se tenait dans les locaux du CESE. Ses membres ont énormément travaillé. C'étaient des week-ends entiers ! Quand le Covid est arrivé, ils ont continué. Et quelle déception derrière ! Qu'est-il resté de tout ce travail ? Dans le débat parlementaire, il n'existait plus. C'est grave parce que ce n'est pas seulement de la mélancolie démocratique. La présentation par Bruno CAUTRES (du CEVIPOF) des derniers résultats de l'Observatoire de la confiance en politique montre qu'on est sur un rapport très dégradé à la parole politique et à la parole des experts. Il règne un sentiment de grande confusion, de très grande inquiétude vis-à-vis de l'avenir, de perte de sens.

« Nous sommes les gardiens de la mémoire élaborée collectivement face à des promesses politiques qui vont un peu vite »

Il faut des lieux de médiation comme le Conseil de développement. Des instances qui alertent les décideurs en leur disant : « Attention, les citoyens décrochent... ça peut partir en vrille ». Il faut un bon maillage social sur les territoires. Le rôle de ces instances, c'est de veiller au resserrement de ce maillage afin que le sentiment d'écoute ne soit pas dévoyé. Le caractère permanent du Conseil de développement permet cela. Dès qu'on organise quelque chose de ponctuel, il y a un risque. Je pense aux Assises de la transition écologique organisées sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Attention aux promesses qui ne sont pas tenues.

Olivier SAMAIN

Denis LAIZÉ, êtes-vous d'accord avec ce qui vient d'être dit ?



Denis LAIZÉ

Je crois beaucoup aux corps intermédiaires - le Conseil de développement en est un - et je me méfie de la démocratie directe dans laquelle les gens ne représentent souvent qu'eux-mêmes, et cela n'avance pas à grand-chose. Une bonne démocratie, c'est une méthode, ce sont des instances, ce sont des moyens, avec des gens légitimes qui formulent des avis - et non des décisions - sur la base d'un travail de réflexion qui va au-delà des doctrines. Des instances qui réfléchissent à froid et qui sont en capacité de prendre un peu de recul.

« Je crois beaucoup aux corps intermédiaires. Je me méfie de la démocratie directe dans laquelle les gens ne représentent qu'eux-mêmes »

Moi aussi j'ai été très frustré par les Assises de la transition écologique à Angers. Sur les réflexions menées sur l'alimentation, j'ai le sentiment que ne sont ressortis que le bio et le local. Pourquoi pas ? Je dis banco s'il le faut. Mais on voit bien que chez les consommateurs, ça ne suit pas. Regardez les chiffres : le local, c'est plus 40% pendant le Covid... et moins 40% après le Covid. Quant à la part de marché du bio, c'est 10% en ce moment. Si le Conseil de développement avait réfléchi sur ce sujet - il l'a peut-être déjà fait - j'ose espérer qu'il aurait interrogé plein de monde, il aurait vérifié, relativisé. Cela n'empêche pas d'avoir de l'ambition, mais au moins, on identifie les freins, les limites potentielles, et on apporte des solutions pour que ça évolue. Bref, on n'est pas dans le « y a qu'à, faut qu'on ».

Olivier SAMAIN

Arrêtons-nous maintenant sur la fabrique du bien commun et sur chacune des trois étapes qui guident l'action du Conseil de développement : écouter, débattre et proposer. On va commencer par l'écoute. Gino MOUSSEAU, comment faites-vous pour que l'écoute, autrement dit le recueil de la parole citoyenne, ne soit pas qu'un exercice de façade ?

Gino MOUSSEAU

Ce n'est jamais un exercice de façade. Au sein du Conseil de développement, les membres viennent d'horizons très divers : représentants de personnes morales aussi bien que citoyens associés. Tous ont des convictions à

partager ce qui donne tout son sens au mot échanger. L'esprit d'ouverture est très fort.

Lorsqu'il s'agit de travailler au sein d'une commission pour répondre à une saisine ou à une auto-saisine, on peut, là, éprouver le besoin d'aller voir un peu ailleurs. En effet, même si la représentativité des membres du Conseil de développement constitue quelque chose d'assez solide, nous n'avons pas la science infuse. Il peut être nécessaire de faire appel à des experts. Je n'aime pas trop ce mot mais il faut bien reconnaître qu'il y a quand même des gens qui sont pointus, qui ont des compétences, et qui méritent d'être entendus.

Et quand le sujet qu'on aborde va avoir des implications sur la vie des habitants, il n'est pas inutile d'essayer de les contacter. Là, on touche à la participation citoyenne. Dans certains cas, on peut aller très loin dans la consultation. C'est ce que nous avons fait dans le cadre de la commission que j'anime sur le thème « Comment impliquer davantage les citoyens dans la gouvernance de la Communauté de communes Loire Aubance ? ».

Nous avons fait un sondage parce qu'on s'est aperçu qu'avec la création de la Communauté de communes - et les transferts de compétences lourdes qui en ont découlé - les élus municipaux se sont sentis dépossédés d'une partie de leur mission, et qu'en matière d'information sur les enjeux du territoire, un écart se creusait entre ces élus municipaux et les élus qui siègent, eux, à l'échelon communautaire. Or ce n'est pas parce que des compétences sont transférées à un échelon supérieur que l'habitant de la commune n'est pas concerné par la décision qui sera prise. Une décision qui, parfois, s'est tellement éloignée que les habitants ne savent plus trop où elle est prise. Ils se tournent vers leurs élus de proximité qui leur répondent : « je ne sais pas, ce n'est pas moi, c'est la Communauté de communes ». En clair, les élus municipaux ne se sentent pas partie prenante des décisions qui, pourtant, concernent la commune dans laquelle ils sont.

Si la Communauté de communes nous a saisis de ce sujet, c'est qu'elle avait conscience de ce problème et qu'elle veut trouver des remèdes. Les propositions que nous allons formuler devront apporter des réponses à cette question.

Olivier SAMAIN

Quand vous avez interrogé ces conseillers municipaux, ils étaient identifiés. Mais il y a aussi les invisibles : ces citoyens qui ne s'expriment pas, qui n'exercent pas de fonction représentative. Florence DENIER-PASQUIER, comment peut-on recueillir la parole de ces invisibles pour qu'elle puisse être prise en compte dans les débats qui suivront ?

Florence DENIER-PASQUIER

Pour vous répondre, je vais vous raconter une expérience récente au CESE. C'était il y a deux ans, en décembre 2020. Siégeant à la commission Agriculture-Territoire, j'étais co-rapporteuse d'un avis intitulé « Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires ». Nous avions prévu l'audition de la responsable du plaidoyer alimentaire d'ATD Quart-Monde. Elle est venue accompagnée d'une personne du quart-monde qui nous a raconté comment, dans son quotidien, elle vivait les dispositifs d'aide alimentaire, comment elle faisait pour se nourrir avec seulement quelques euros par semaine. Cette incarnation du sujet a fait basculer l'ensemble de la commission – pas seulement les rapporteurs. Elle nous a fait repartir de l'assiette, afin de remonter à la question de l'accessibilité des aides et à la façon de rendre acteurs les personnes sur le bien commun fondamental qu'est l'alimentation. Aller chercher des personnes, les écouter, leur dire « vous êtes vraiment écoutés », c'est une contribution démocratique forte au fonctionnement d'un Conseil de développement ou d'un CESE.

Olivier SAMAIN

Après l'écoute, venons-en à la deuxième étape du fonctionnement du Conseil de développement : l'étape du débat. C'est là que se confrontent les points de vue qui peuvent être divergents, voire antagonistes. Comment franchit-on cette étape en gardant à l'esprit le fait qu'au bout du processus, il s'agit de faire émerger le bien commun ? Que fait-on des points de désaccord, des dissensus ? Est-ce qu'on les met sous la table en se disant qu'il ne faut pas trop en parler afin de ne pas contrarier la recherche du bien commun ?

Florence DENIER-PASQUIER

Cette question m'a suivie du Conseil de développement au CESE. Au Conseil de développement, je remercie notre premier Président, Jean-Claude DENIS, qui a toujours permis de mettre, à côté des avis, des contributions qui éclairent le « nous ». Il y a une parole collective, mais derrière, il peut y avoir une précision d'un point de vue qui est annexée à l'avis et qui est ainsi mise à la disposition des récipiendaires.

Au CESE, j'ai en mémoire le premier avis sur lequel j'ai travaillé il y a dix ans, l'avis « Eau et agriculture » qui – précision importante – n'a pas été voté à l'unanimité. Il s'agissait notamment de voir comment on peut réduire l'usage des pesticides, et de réfléchir aux adaptations nécessaires pour anticiper le manque d'eau. Deux sujets qui, au passage, sont toujours d'actualité. Au sein du Conseil, les positions étaient très tranchées. J'avais face à moi une autre femme du Maine-et-Loire, Christiane LAMBERT, qui représentait la FNSEA. Le Président de l'époque, Jean-Paul DELEVOYE, nous a dit : « identifiez vos dissensus ». C'était vraiment nouveau au CESE, maison dont la culture est depuis toujours celle du consensus. Ça a d'ailleurs suscité des interrogations : « si on commence à écrire une litanie de dissensus, ce n'est plus un avis du CESE ».

En réalité, cette nouvelle façon de travailler a été bénéfique. On va au maximum du consensus, et si, arrivé à un certain stade, des nœuds apparaissent, le meilleur service qu'on puisse rendre aux pouvoirs publics, c'est d'écrire au mieux ces nœuds. Il y a une majorité qui se dessine, mais la minorité estime que le texte voté ne reflète pas son point de vue et doit être écrit autrement. Eh bien on permet la double écriture. Recevant l'avis ainsi rédigé, les pouvoirs publics se diront : « Oh là... il va falloir suivre une méthode vraiment approfondie pour travailler ces points de dissensus puisque même le CESE, dont la culture est d'arriver à des consensus, n'y est pas parvenu ». En clair, les bons dissensus qualifient le consensus global parce qu'on peut se permettre d'aller au bout des choses. J'ai vu – et j'ai voté – des avis où le consensus mou gommait les aspérités. Les aspérités ne doivent pas toutes disparaître dans le consensus.

Olivier SAMAIN

Denis LAIZÉ, au stade du débat, il faut sortir des postures ? Il faut voir plus haut ? Plus loin que les positions confortables que l'on défend habituellement ?

Denis LAIZÉ

Si on veut être constructif, effectivement, à un moment, les postures, il faut pouvoir en sortir. Mais j'en reviens toujours à la notion de méthode. Aussi bien sur le fond que sur la forme. A commencer par la courtoisie. L'obligation de courtoisie dans une assemblée, le fait de se parler, de respecter l'autre, c'est primordial. On peut ne pas être d'accord, mais au moins on dit les choses posément, on écoute les enjeux, on vérifie les infos, ça aussi c'est important. Et puis après, une fois les choses posées dans l'avis, c'est au décideur politique de prendre ses responsabilités.

« Si on veut être constructif, à un moment il faut pouvoir sortir des postures »

Olivier SAMAIN

On arrive à la troisième étape, celle de la proposition. Et là, c'est d'abord vous, Henri LEBRUN, qu'on veut entendre. Comme élu, vous êtes destinataire de l'avis qui est formulé par le Conseil de développement. De votre point de vue, qu'est-ce qui caractérise une bonne proposition ? Qu'est-ce qui fait que vous aurez envie de la traduire dans la politique que vous allez engager sur votre territoire ?

Henri LEBRUN

Tout d'abord, j'ai totalement confiance dans le travail du Conseil de développement. Je parle d'expérience : je vois comment ses membres travaillent, leurs avis sont éclairés. J'avoue que si les avis pouvaient être un peu plus courts, ce ne serait pas mal. Ça nous permettrait de les lire plus facilement.

« Je vois comment le Conseil de développement travaille. Ses avis sont éclairés »

Mais l'essentiel, quand on entre en phase de décision, c'est d'avoir tous les éléments à l'esprit. Dans cette optique, le Conseil de développement nous apporte une aide précieuse. Je prends l'exemple tout récent du rapport qu'il nous a remis en réponse à la saisine que nous lui avons adressée sur l'accès aux services sur le territoire d'Anjou Loir et Sarthe. L'avis a clairement mis en évidence les attentes des habitants en matière de

mobilité, en lien notamment avec l'augmentation du prix de l'énergie. Cela nous a conduit à revoir les choix que nous envisagions initialement. Nous avons prévu de nous attaquer en priorité à la question de l'habitat. Finalement, c'est sur la mobilité que nous allons d'abord agir en nous focalisant sur les modes de déplacement doux à l'intérieur des bourgs pour permettre un accès plus facile des habitants aux services de proximité. L'habitat sera traité plus tard compte tenu de nos capacités financières limitées.

Olivier SAMAIN

Gino MOUSSEAU, faut-il que la proposition formulée par le Conseil de développement soit audacieuse, au risque de bousculer les élus, de les orienter vers une politique qui leur plaît moyennement, avec la crainte, dans ce cas, de les voir enfouir votre proposition tout en dessous de la pile ? Ou est-ce qu'il faut au contraire « la jouer politiquement », autrement dit édulcorer votre proposition en misant sur le fait qu'elle aura ainsi plus de chance d'être mise en œuvre par les élus ?

Gino MOUSSEAU

Je dirais les deux ! Le Conseil de développement n'a pas à s'auto-censurer par avance parce qu'il pense que les élus ne vont pas suivre ou vont résister. Non. On débat largement et on débouche sur des propositions qui peuvent être jugées audacieuses, et ce n'est pas notre problème.

Maintenant, si on a construit un rendu final au terme de contacts réguliers avec les élus, si on les a tenus informés de l'évolution de notre réflexion au fil du temps (sachant qu'une saisine court entre 12 et 24 mois), on peut sentir leurs réactions. Quand on a la conviction qu'une proposition est perçue comme un peu trop audacieuse, rien ne nous interdit de suggérer aux élus une évolution, une mise en place progressive pour parvenir au final à la proposition que nous portons. En disant ça, je suis dans le champ politique. Les élus ne sont pas dupes : ils savent très bien fonctionner aussi de cette manière pour faire passer une idée. Donc allons-y, c'est en marchant qu'on progresse.

Échanges avec la salle

Nadège DEKENUYDT, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Maine-et-Loire

Merci pour ces échanges très intéressants sur le concept même de la fabrique du bien commun. Je souhaite revenir sur cette notion de dissensus évoquée tout à l'heure par Florence DENIER-PASQUIER, en particulier l'intérêt de formaliser les dissensus pour qu'ils puissent malgré tout servir, à défaut de parvenir à un consensus. Mais dans l'exemple que vous avez pris (l'usage des pesticides et les adaptations nécessaires de l'agriculture face au manque d'eau), vous avez souligné à juste titre que les problèmes sont toujours d'actualité. Est-ce qu'au regard de cette expérience, il y a quelque chose à faire en plus pour permettre à ce dissensus de mieux jouer son rôle dans les décisions qui suivront ?

Florence DENIER-PASQUIER

Je pense qu'on pourrait avoir des outils intéressants lorsque la question porte sur des projets d'infrastructures. Je prends l'exemple de l'ex-projet d'aéroport de Notre Dame des Landes sur lequel le CESE a planché. Nous avons terminé par ce que l'on appelle une « expertise et controverse ». Le but de cet exercice était d'aller au bout des problématiques soulevées, plutôt que d'en rester à ce débat stérile qui, depuis 50 ans, revenait toujours sur les mêmes choses et ne permettait aucune clarification. En six mois, grâce à une équipe de médiation de trois personnes et quelques moyens d'études que l'Etat a mis sur la table, on a dégonflé beaucoup de choses. Le rapport d'expertise et controverse a mis en évidence le fait qu'il y a des biais dans la décision publique : on donne beaucoup plus de valeur aux gains en termes de vitesse plutôt qu'à tous les autres éléments, notamment la préservation de la biodiversité. Ces biais existent toujours et se répètent dans beaucoup de projets d'infrastructures. Une fois ces dissensus examinés, la question est de savoir quels choix collectifs on fait.

« Il ne faut pas avoir peur des controverses dès lors qu'on reste dans un cadre démocratique, respectueux des points de vu »

S'agissant du Conseil de développement, j'ai relu les deux avis qu'il a formulés sur les mobilités : celui auquel j'ai contribué en janvier 2004 et celui qui a été réalisé en septembre 2019. Je vous recommande ce deuxième avis : plus court, illustré, avec des schémas, des propositions. Il pointe des clivages. Par exemple celui sur la gratuité (ou non) des transports en commun. Cet avis est parfait. Il manque peut-être une ou deux controverses, mais globalement, il y a une base de débats, non seulement à grande échelle, mais aussi sur le territoire. Et au final, l'avis propose un plan d'action qui est une véritable stratégie, une offre de dialogue.

L'intérêt des dissensus, c'est qu'une fois identifiés, on peut les expertiser, y compris en allant chercher des réponses à l'extérieur car on apprend beaucoup de l'expérience des territoires voisins. Plus globalement, identifier les controverses, ça fait progresser tout le monde. Il ne faut pas en avoir peur dès lors qu'on reste dans un cadre démocratique respectueux des points de vue des uns et des autres. Le Conseil de développement est une bonne instance pour faire ce travail, pour identifier ce qui fait nœud, ce qui fait problème, autrement dit ce qu'il faut dépasser pour construire le bien commun.



Gabriel HALLIGON

Gabriel HALLIGON, Membre du Conseil de développement Loire Angers

Comme Gino MOUSSEAU, j'ai la particularité de faire partie du Conseil de développement après avoir été élu local. Je vais partir d'une histoire que j'ai vécue lorsque j'étais maire de ma commune. Je reçois un jour la visite d'un habitant qui avait acheté un terrain d'un hectare et qui souhaitait le lotir. Dans le cadre de l'élaboration de notre plan local d'urbanisme, nous avons un certain nombre d'obligations à respecter. En particulier la diminution de la surface des terrains à bâtir et, parallèlement, la nécessité de préserver un minimum d'espaces boisés classés. Je ne vous fais pas de dessin : le terrain en question était boisé. Et on nous dit : « il faut des corridors écologiques pour laisser passer les animaux sauvages entre les habitations ». Alors que fait-on ?

Devant trouver une solution, je me retrouve au cœur d'intérêts contradictoires. En tant que maire, je suis obligé de dire à mon administré : « je suis désolé, mais il faut que je ménage des espaces boisés classés ». J'ai aussi les voisins qui viennent me voir et qui me disent : « nous ne voulons pas de lotissements à côté de chez nous ». Et il y a les chasseurs qui m'interpellent : « tu dois aménager un corridor écologique ». Au final, la commune a aménagé un corridor écologique... et il a fallu attendre de longues années - et que je ne sois plus maire - pour que l'habitant qui m'avait sollicité recommence à me saluer. Tout cela pour souligner la difficulté que l'on rencontre sur le terrain quand il s'agit de faire prévaloir le bien commun. Et surtout qui doit décider *in fine* de ce bien commun ?

Henri LEBRUN

Ce qui a changé par rapport à l'époque où Gabriel HALLIGON a dû faire face à ce cas d'école, c'est la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui a institué entre autres la règle du Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN). Je trouve que dans le prolongement de cette loi, les élus locaux se retrouvent bien seuls au charbon. Lors de la campagne des élections présidentielle et législative qui a suivi le vote de cette loi, soit j'ai mal entendu, soit j'avais une oreille distraite, mais je n'ai relevé aucun candidat s'exprimant sur ce sujet, alors que c'est quelque chose qui va complètement bousculer l'organisation du territoire et la vie de nos habitants.

J'étais vert de rage. Ça me paraissait pourtant un débat essentiel. Rien n'a bougé depuis. On dit aux élus locaux : « Débrouillez-vous avec le bébé. Mettez ces ZAN en place. C'est vous qui aurez les habitants sur le dos ». Il va falloir élaborer tout cela, l'inscrire dans les documents d'urbanisme. Les habitants vont venir nous voir lors de la concertation. Que leur répondra-t-on ? A supposer qu'ils viennent.

« Et surtout, qui doit décider *in fine* de ce bien commun »



Huguette MACÉ, Membre du Conseil de développement Loire Angers

Je suis membre du Conseil de développement et co-animatrice de la commission qui a planché sur les nouveaux modes d'habiter, afin de répondre à la saisine du Pôle métropolitain Loire Angers qui s'interroge sur ce fameux ZAN et qui a demandé au Conseil de trouver les meilleures conditions d'acceptabilité – voire de désirabilité – des populations par rapport à cette contrainte qui va devenir très prégnante dans les années à venir. Je voudrais rassurer Henri LEBRUN : nous nous ferons un plaisir de venir présenter sous peu aux élus la contribution qui a été validée lors de l'Assemblée générale du Conseil de développement le 20 octobre.

Dans cette contribution, nous avons aussi réfléchi à la notion de bien commun. Gino MOUSSEAU a évoqué la vie, rappelant que c'est un bien commun qui ne se discute pas. Nous pensons que c'est aussi le cas du bien-être. Avoir un habitat attractif, un chez soi, quel que soit son âge, son niveau de santé, ses revenus, c'est vraiment un moyen d'apporter du bien-être. Au-delà, il faut veiller à une bonne organisation des villes et des villages. Et vous, élus, c'est cela qui vous mobilise : comment allez-vous organiser vos quartiers, vos villages, pour que les gens s'y sentent bien, qu'il n'y ait pas trop de vis-à-vis, que l'habitat soit agréable,

même si ce n'est plus le pavillon d'autrefois. Nous avons essayé de répondre à tout cela. Au-delà des réponses techniques que nous sommes allés recueillir auprès des techniciens, architectes, urbanistes et aussi au travers d'enquêtes, nous nous sommes interrogés sur la manière dont l'habitant lambda d'un quartier redensifié va pouvoir s'y retrouver. Dans ce chapitre, nous abordons plusieurs points, notamment l'intérêt d'aménager des allées piétonnes faciles à emprunter pour rejoindre les bâtiments publics, la mutualisation d'espaces à l'échelle de l'immeuble ou du quartier, ou encore les tiers-lieux.

Les centres sociaux, les maisons de quartier, sont chargés d'animer ces tiers-lieux. N'y viennent que ceux qui ont envie ; on ne va pas chercher les gens. Ils viennent pour se rencontrer, pour échanger, mais aussi faire ensemble. Je prends l'exemple du Bricolab implanté sur le territoire de Loire Authion : les gens viennent bricoler, fabriquer, mais aussi réparer. On est dans l'économie circulaire et le développement durable. Le bien-être c'est aussi cela, et c'est une des réponses possibles à l'enjeu du ZAN.

Huguette MACÉ



Jean-Charles PRONO, Maire de Loire Authion et Vice-Président d'Angers Loire Métropole

Je suis heureux de prendre part à cette réflexion sur l'apport du Conseil de développement dans la fabrique du bien commun. Comme élu, je trouve que c'est réjouissant et sécurisant de se dire qu'on n'est pas uniquement dans de la démocratie en chambre ou en laboratoire. Avec le Conseil de développement, nous avons des gens qui se frottent au quotidien.

« Les élus ont besoin d'être bousculés »

Dans son intervention, tout à l'heure, Emmanuel BIOTEAU semblait qualifier « l'aller vers » de formule tarte à la crème – c'est en tout cas comme ça que je l'ai compris. Non. Aller vers, c'est pour moi aller tout à l'heure à la réunion du club de machin; c'est me rendre demain aux arbres de Noël des écoles; c'est le marché de Noël dimanche, etc. C'est « l'aller vers » tout simplement. Bien sûr, il faut des endroits où les gens puissent s'exprimer, mais il faut aussi que les élus soient dans la rue, présents parmi les habitants.

Où sont les élus ce soir, pour célébrer les 20 ans du Conseil de développement? Je regrette de ne pas en voir beaucoup.

Je reçois les contributions du Conseil de développement. Elles sont généralement très bien faites, passionnantes, étayées. Mais je souhaiterais qu'elles soient beaucoup plus provocatrices et beaucoup plus poil à gratter. Les élus ont besoin d'être bousculés. Comment retrouve-t-on la fabrique du bien commun dans nos politiques? Nous, élus, nous sommes le nez dans le guidon. Il est indispensable de prendre de la hauteur. Le Conseil de développement doit nous aider à explorer des choses nouvelles.



CONFÉRENCE

Quelles perspectives pour la démocratie participative territoriale ?

Philippe AUDIC, Président du Conseil de développement de Nantes Métropole de 2009 à 2021

Olivier SAMAIN

Nous abordons maintenant le deuxième temps fort de cette soirée, consacré à l'évolution que pourrait prendre la démocratie participative. Il va sans doute falloir réinventer la manière de faire émerger démocratiquement le bien commun sur nos territoires. Et dans cet exercice d'analyse et de prospective, il y a une personne toute indiquée pour nous aider à réfléchir.

Bonjour Philippe AUDIC, ce n'est pas vous faire injure que de vous présenter comme un vieux routier du débat citoyen et ça, tout près de chez nous, à Nantes. Nantes qui a été pionnière en créant un Conseil de développement avant même que la loi Voynet de 1999 n'instaure ce nouvel outil. Vous avez fait partie de l'équipe du Conseil de développement dès le départ. Vous en avez exercé la présidence à partir de 2009 et cela pendant un peu plus de dix ans. Sous votre impulsion, le Conseil de développement a pris une part active dans le dynamisme et la créativité qui caractérisent le territoire nantais.

Votre expérience évidemment, nous intéresse, mais aussi et surtout votre vision. Comment réinventer la possibilité pour les citoyens de s'approprier leur avenir sur le territoire ?

Philippe AUDIC

Quelles sont les perspectives pour la démocratie participative territoriale ? On a déjà vu, dans les échanges qu'il y a eu, qu'elle fonctionne. Elle fonctionne très bien, en tout cas à Angers et je voudrais donc en féliciter les acteurs, les Présidents, que j'ai pratiqués pour certains, et les membres du Conseil de développement.

Je voudrais commencer par dire un mot sur la démocratie représentative. C'est un système par lequel les citoyens délèguent leur pouvoir à des représentants qu'ils élisent. C'est une forme de gouvernement qui combine deux principes : l'origine populaire du pouvoir, c'est la démocratie, et la délégation dudit pouvoir. Déjà, lorsque l'on a dit cela, on se dit qu'il y a quand même une contradiction, quelque part, ou en tout cas des ambiguïtés.

D'ailleurs, d'éminentes personnalités se sont intéressées à ces questions de démocratie, en particulier Cornelius CASTORIADIS. Philosophe, économiste, psychanalyste, d'origine grecque et qui a beaucoup travaillé sur le concept de démocratie radicale. Voici ce qu'il énonçait dans l'un de ses écrits après-guerre : « Il y a la merveilleuse phrase d'Aristote : "Qui est citoyen ? Est citoyen quelqu'un qui est capable de gouverner et d'être gouverné." Il y a des millions de citoyens en France, pourquoi ne seraient-ils pas capables de gouverner ? Parce que toute la vie politique vise précisément à leur désapprendre, à les convaincre qu'il y a des experts à qui il faut confier les affaires, il y a donc une contre-éducation politique. Alors que les gens devraient s'habituer à exercer toutes sortes de responsabilités et prendre des initiatives, en fait ils s'habituent à suivre ou à voter pour des options que d'autres leur présentent, et comme finalement, ils sont loin d'être idiots, le résultat c'est qu'ils y croient de moins en moins et qu'ils deviennent cyniques ».



« La démocratie représentative est en crise. La démocratie participative est-elle la solution ? »

Pierre MENDES FRANCE, écrivait dans son livre « Pour une République moderne » en 1962: « La démocratie est d'abord un état d'esprit, elle n'est efficace que si elle existe partout et tout le temps. La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. Elle est action continuelle du citoyen sur les affaires de l'Etat. Si cette présence vigilante ne se fait pas sentir, les gouvernements et les élus, en butte aux pressions de toutes sortes de groupes, sont abandonnés à leurs propres faiblesses et cèdent bientôt, soit aux tentations de l'arbitraire, soit à la routine et aux droits acquis ».

Ce sont des propos forts, mais que l'on peut illustrer en regardant comment fonctionnent nos systèmes politiques aujourd'hui. L'espace démocratique est interrogé, les élus sont en légitimité de position mais avec une légitimité de décision de plus en plus contrastée.

Il y a une démagogie ambiante qui alimente la fabrication permanente de victimes de toutes sortes, avec des intérêts particuliers, parfois contradictoires. Où est l'intérêt général ? Il y a une difficulté à construire un récit commun dans une société émietlée et un océan d'individus rois ; c'est le « tout-à-l'égo » finalement. Est-ce que l'on a besoin de sociologues ou de psychologues ? Quand les émotions s'entrechoquent et qu'elles deviennent l'une des bases de la décision publique, il y a un risque démocratique.

Si je continue, les corps intermédiaires sont étioyés, cela a été dit dans le débat tout à l'heure, autant du fait des citoyens que de la puissance publique. Certaines catégories de populations sortent peu à peu de l'idée démocratique et ça c'est un vrai danger, car cela veut dire qu'ils ne respectent plus les institutions et qu'ils sont prêts à tout, y compris à des violences extrêmes.

J'ajoute, s'agissant du système particulier de désignation des « élus » en charge des intercommunalités qu'il y a des incohérences dans le système démocratique, et dans ce cas même, une forme d'hypocrisie institutionnelle puisque nous, électeurs, nous votons au niveau de la commune, là où nous dormons, comme le disait Jean VIARD, là où la décision n'est plus ou très peu, puisqu'elle est maintenant au niveau de l'intercommunalité.

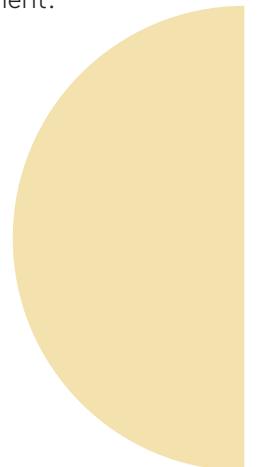
Il n'y a pas de suffrage universel direct pour élire des élus qui gèrent les grands projets du territoire avec des budgets importants, et, en conséquence, il n'y a pas de débats dans les campagnes électorales sur ces projets ...

La démocratie représentative est en crise, est-ce que la démocratie participative est la solution ? Cette forme de démocratie désigne, dans sa définition la plus simple et la plus englobante, l'ensemble des démarches, procédures et organisations qui visent à associer les citoyens ordinaires au processus de décisions politiques, ce qui permet de renforcer le caractère démocratique du régime politique.

Elle comprend une démocratie participative institutionnelle, ou institutionnalisée, avec des organisations comme la Commission nationale du débat public, le CESE, les CESER, et de nombreux conseils dans divers domaines, pas toujours visibles.

Elle s'enrichit de formes nouvelles de consultation, éphémères ou pérennes, comme les conventions citoyennes ou le Conseil national de la refondation ... et, bien sûr, au niveau des intercommunalités les Conseils de développement apparus dans la loi de Voynet de 1999.

Mais à côté de cette démocratie participative organisée, il y a aussi toutes les initiatives plus spontanées, informelles, portées par des citoyens, dans le but de prendre la parole, de protester, de revendiquer, d'interpeller les autorités politiques, voire de désobéir civiquement et pas toujours civilement.



La démocratie participative, est-ce que c'est la solution ? Au plan local, le réflexe de la consultation des habitants s'est généralisé au travers d'un foisonnement de dispositifs au-delà des Conseils de développement comme les ateliers, panels, jurys, conventions, conseils de quartier, tous plus citoyens les uns que les autres. Le plus souvent, ces démarches de consultation sont descendantes et concernent des projets d'équipement et d'aménagement initiés par la collectivité et pour lesquels sont attendues des propositions d'amélioration et rarement des avis sur l'opportunité, ou non, de les réaliser. On consulte mais en fin de parcours, en quelque sorte. Sauf, sans doute, les Conseils de développement qui peuvent être sollicités — c'était le cas à Nantes en tout cas et je comprends que cela l'est aussi à Angers — à l'amont d'un certain nombre de décisions.

Dans beaucoup de ces démarches et ces différentes formes de consultation, les ambiguïtés de formulation et de vocabulaire foisonnent - on parle de co-décision, de co-production - et nuisent à la bonne compréhension des participants, générant parfois des frustrations malheureuses.

Aujourd'hui, avec toutes ces formes de consultation, la participation s'est professionnalisée, dans les collectivités on a développé ce que l'on appelle une « ingénierie de la participation », avec des gens formés, tout à fait compétents. La participation est devenue plus technique, avec des normes, des codes, des processus. Un discours s'est développé avec toutes les apparences de la rationalité et aussi le risque de l'uniformité.

*« Elus, services, habitants :
c'est là que se joue la
démocratie participative »*

Les pratiques de la démocratie participative chahutent, de fait, les trois piliers du système local que sont les élus, les services et les habitants du territoire qui doivent se réinterroger sur leur rôle respectif dans cette autre forme de la démocratie locale. Déjà, les services des collectivités en charge du dialogue citoyen se sont renforcés. Une batterie de consultants externes joue des coudes pour capter le marché de la démocratie participative. Malgré ce foisonnement de dispositifs et d'acteurs, les taux d'abstention continuent de progresser d'élection en élection.

Il faut donc tout de même s'interroger sur ce triptyque que je viens d'évoquer : élus-services-habitants, c'est là que se joue cette démocratie participative. Pendant longtemps, la décision publique a été l'affaire des seuls élus et de leurs services, et la participation

citoyenne est venue compléter, perturber ce dispositif en le faisant passer d'un duo rodé par les années à un trio expérimental. Ce troisième acteur de citoyens perturbant a contribué à mettre en lumière le rôle particulier des services et leur poids important, notamment dans les intercommunalités, compte tenu de l'absence de suffrage universel, comme je l'ai dit, mais également à cause de la complexité technique de certains dossiers.

De fait, il faut le dire, les services n'ont pas spontanément apprécié de voir ce nouvel acteur peu structuré, souvent imprévisible, voire insaisissable, venir perturber leur travail. Le réflexe a été, d'une part, de s'appuyer sur des consultants aguerris, intéressés par ce marché nouveau de la démocratie participative et qui sont apparus comme des médiateurs utiles, et mêmes pratiques, pour gérer cet acteur nouveau et éviter ainsi de voir une alliance élus-habitants — qui serait l'alliance naturelle, au fond — se constituer pour conduire le trio. De fait, aujourd'hui, les services gardent le leadership dans le triptyque que je viens d'évoquer et l'on voit finalement un bloc, qui associe les élus et les services, se constituer face aux habitants qui sont maintenant demandeurs de débats et de participation.

Le pouvoir des élus se trouve lui-même interrogé, d'où, de mon point de vue, la nécessité d'insérer une part citoyenne dans les rouages de prise de la décision publique. Par exemple, en associant les citoyens aux commissions techniques métropolitaines. Cette initiative serait de nature à redéfinir l'équilibre élus-services-habitants. Ce nouveau positionnement peut changer singulièrement l'ambiance dans le fonctionnement du triptyque et peut convaincre les élus et leurs salariés dubitatifs qu'une démocratie d'interpellation et de contribution n'est pas nécessairement une remise en cause, mais peut conduire au renforcement d'une légitimité renouvelée et lisible dans l'action quotidienne.

*« Les citoyens découvriront
aussi que ce n'est pas si simple que
cela de conduire et de gérer une
collectivité, les deux gagneraient
à cet échange »*

Je crois que pour être pleinement utile et contribuer notamment à conforter la démocratie — parce que, je reviens sur mon propos du début, la démocratie est en danger et il faut donc la conforter — les pratiques participatives doivent solliciter les citoyens dans toutes les directions. Quand je dis « dans toutes les directions », ce n'est pas seulement descendant, mais c'est aussi remontant ou horizontalement.

J'ai quelques pistes à proposer et ce n'est pas, évidemment, une conclusion, il y en aurait sûrement d'autres. La consultation des citoyens, dans une logique descendante, fonctionne déjà. Il y a un projet porté par la collectivité, elle souhaite associer les habitants à sa mise en œuvre en demandant des contributions et il s'avère qu'assez souvent il y a de bonnes propositions faites par les habitants qui sont reprises par les élus ; c'est donc une forme intéressante d'association avec les habitants.

« Récréer du commun, ... sortir des débats stériles »

Il faut aussi regarder le côté remontant. Il y a des projets portés par les habitants de quartiers, des acteurs du territoire, la société civile organisée, qui doivent être considérés et évalués par les élus de la même façon que ceux portés par la collectivité elle-même. Ces projets doivent pouvoir être accompagnés par les expertises nécessaires et ouvrir une perspective d'une démocratie des projets citoyens ... Même pour dire : « Il ne faut pas le faire comme ça », parce qu'il y a probablement des critiques sur la possibilité de le faire, il y a peut-être des contraintes ou règlements qui n'ont pas été pris en compte. Mais en tous cas, ce que je veux dire c'est qu'il faut que la collectivité soit ouverte, y compris à prendre en charge, accompagner, peut-être pour refuser au bout leur réalisation s'il y a de bonnes raisons. Considérer l'habitant et son expertise d'usage comme un porteur d'initiatives pertinentes serait au moins bénéfique à la relation élus – citoyens.

J'en viens à la dimension horizontale. Je crois que l'une des contributions majeures des assemblées citoyennes, et des Conseils de développement en particulier, c'est de permettre de faire société, en rediscutant entre les habitants, en sortant du « tout-à-l'ego », en essayant de travailler ensemble pour des projets, positivement. Et de recréer du commun — on en vient au bien commun — sortir des débats stériles, du pour et du contre. Il faut refaire société et je pense que les Conseils de développement sont des lieux pour pouvoir le faire.

Je vais citer un autre petit exemple : comme nous n'avions pas de jeunes dans le Conseil à Nantes et que c'est très difficile de les avoir, nous avons travaillé avec les cohortes d'Unis-Cité, l'association qui gère les services civiques qui réalisent des missions dans diverses structures du territoire. Nous avons fait un travail avec eux pendant 10 ans en les impliquant chaque année dans des jeux de rôles notamment en les mettant en situation d'élus dans les collectivités. Et ça, je crois que c'est l'une des missions des Conseils de développement qui doivent être des lieux d'éducation populaire, de formation, d'information, de respiration démocratique, contribuant ainsi, à une société plus apaisée.

D'autres propositions rapides : des gouvernances thématiques temporaires. Elles pourraient avoir un intérêt, notamment au niveau des frontières qui génèrent des réflexes de type « préférence communale » comme par exemple le cas d'une médiathèque située d'un côté d'une rue et inaccessible aux habitants se situant de l'autre côté de ladite rue ou alors à conditions tarifaires différentes ! Ou encore l'accès à une crèche située à proximité d'un lieu de travail, mais « réservée » aux habitants de la commune d'implantation. Ne serait-il pas possible de travailler entre le département, les communes pour résoudre des questions comme celle-là ? On doit être capable de localiser les crèches en tenant compte de ces questions de mobilité.

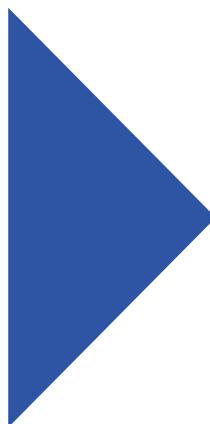
« Enrichir la démocratie participative et, au final, enrichir la démocratie globalement »

On peut travailler sur des gouvernances ouvertes, c'est-à-dire des gouvernances qui associent des élus et des citoyens pour le suivi d'une action ou d'une politique. On pourrait aussi — je pense que cela peut avoir un intérêt — constituer un panel citoyen qui viendrait s'asseoir à la table des conseils municipaux. Pourquoi cela ? Je crois que lorsque l'on est élu, finalement, pendant la campagne on se bat pour gagner et au final on se retrouve, soit dans l'opposition, soit dans la majorité autour d'une même table et là on est entre soi. C'est-à-dire que l'on discute chacun dans son camp et le jour du conseil communautaire ou du conseil municipal, c'est du théâtre, pour dire gentiment les choses. S'il y avait des citoyens assis à cette table du conseil, je pense que l'attitude des élus changerait. Elle ne serait plus la même parce que les citoyens seraient en capacité de dire : « Bon allez, ça va bien votre cinéma, ça suffit comme ça ». Et inversement, les citoyens découvrirait aussi que ce n'est pas si simple que cela de conduire et de gérer une collectivité, les deux gagneraient à cet échange.

Je vais arrêter avec une dernière proposition : créer une commission du débat public totalement indépendante sur le territoire auquel on appartient. Cette commission pourrait assurer le pilotage des grands débats sur le territoire, l'animation autour des projets soumis à la concertation, la médiation sur les projets, les sujets conflictuels. Il y a pas mal de pistes que l'on peut ouvrir comme cela pour enrichir la démocratie participative et, au final, enrichir la démocratie globalement.

Pour vraiment terminer, je veux juste évoquer la question des biens communs qui devraient être des sujets à privilégier pour les débats citoyens comme le suggère le Conseil de développement d'Angers. Il se trouve qu'en 2014, Nantes Métropole a saisi le Conseil de développement avec une question assez différente de celle dont on avait d'habitude, elle demandait au Conseil de développement comment on pourrait organiser un grand débat sur la question d'un pont nouveau à faire sur l'un des bras de la Loire. Elle ne demandait pas un avis sur le pont lui-même, sur la façon dont il fallait le faire ou l'endroit où il fallait le mettre, mais comment on pourrait organiser un grand débat autour de cette question du pont.

Et nous nous sommes permis de dire à la Métropole : « Non, ce n'est pas ça la bonne question, la bonne question c'est : quelle est la place de la Loire dans cette métropole de Nantes au 21ème siècle ? Nantes est née de la Loire, toute son histoire et son économie se sont construites autour de la Loire et d'un seul coup tout est parti. Et aujourd'hui, personne ne regarde la Loire, sauf pour maudire cet obstacle qu'il faut franchir le matin ou le soir avec les embouteillages pour se rendre au boulot ou pour rentrer chez soi. Et nous avons dit à la Métropole : « posons-nous la question de la place de la Loire dans l'agglomération de Nantes. Et dans la place de la Loire il y aura la question des franchissements, mais nous allons parler de bien d'autres choses ». Et nous avons eu, au final, 60 000 personnes qui ont participé au débat, sur un bien commun parce que la Loire à Nantes c'est évidemment un bien commun, en formulant des propositions de toutes natures dans toutes les dimensions possibles : la vie quotidienne, l'économie, les paysages, la qualité de l'eau et ... les ponts.



Échanges avec la salle

Olivier SAMAIN

Je voudrais revenir sur une notion que vous avez soulevée : l'hypocrisie institutionnelle. Les conseils municipaux sont élus tous les six ans. Pour leurs électeurs, ils sont censés avoir la maîtrise de la politique sur le territoire de la commune. En fait, de plus en plus de compétences migrent vers la Communauté de communes. Il y a donc un déficit démocratique puisque l'on n'élit pas au suffrage universel direct les conseillers communautaires.

Philippe AUDIC

Il me paraît évident que c'est une insuffisance démocratique et qu'il faudrait arriver au suffrage universel direct pour l'intercommunalité, là où les grandes politiques se traitent. Les communes ne traitent plus les grandes politiques. C'est l'une des raisons de la désaffection des habitants. Lorsque l'habitant va voir son maire en disant : « dans la rue devant chez moi, il y a des nids-de-poule, il faudrait intervenir », la réponse est : « ce n'est plus moi, c'est la Métropole ». Et la Métropole, comment on la contacte, comment on discute avec les services de la métropole ou les élus de la Métropole ? C'est une vraie insuffisance démocratique. On ne débat pas du projet métropolitain. Pour y pallier, il faudrait que le projet de l'intercommunalité soit dans l'élection.

Olivier SAMAIN

Est-ce qu'il y a eu des tentatives d'instaurer le suffrage universel direct ?

Philippe AUDIC

Il y a eu des projets, Jean-Marc AYRAULT était sensibilisé sur cette question-là. Lorsqu'il est devenu Premier ministre, il avait inclus l'idée d'instaurer le suffrage universel direct au niveau des intercommunalités. Des associations d'élus se sont opposées à cette évolution et on est toujours dans la même situation.



Jean-Paul FRADIN

Jean-Paul FRADIN, membre du Conseil de développement Loire Angers

Le quotidien des citoyens, notamment en zone rurale, ne dépend pas que de la commune et de l'intercommunalité. Par exemple, dans le cas du transport collectif, c'est pour une part la Communauté de communes, pour une part le Département, et pour une part la Région. Ramener cette question à la commune et à la Communauté de communes, c'est réducteur.

Philippe AUDIC

Je ne contesterai pas, mais je pense que déjà, ça devrait au moins évoluer à ce niveau-là.

Elisabeth MARQUET, Maire de Jarzé Villages, 1ère Vice-Présidente d'Anjou Loir et Sarthe.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Lorsque l'on se présente à une élection municipale, les élus de l'intercommunalité sont bien ciblés. Le citoyen qui vient nous trouver pour un nid de poule auquel on répond : « ce n'est pas moi, c'est la Métropole ou la ComCom », je trouve que l' élu est hypocrite. Je le répète, les élus de la Communauté de communes c'est nous. Ce sont les élus communaux qui font vivre la Communauté de communes et qui acceptent les compétences que l'on a envie de transférer ou non.

Philippe AUDIC

Je pense qu'entre les élus, c'est bien clair, c'est pour les habitants que ce n'est pas clair. Et puis je parle de Nantes particulièrement quand j'évoque cela, il y a 98 conseillers communautaires dans la Métropole de Nantes, mais il y a 1 400 ou 1 500 élus si je prends les 24 communes de la Métropole; il n'y a jamais de réunion des 1 400 ou 1 500 élus. Vous avez un petit pourcentage d'élus qui sait à peu près ce qu'il se passe au niveau des décisions de la métropole. Mais la plupart des élus de base ne sont pas plus informés que les habitants et les citoyens.

Philippe CESBRON, Maire de Rablay-sur-Layon, Vice-Président de Loire Layon Aubance

Je suis élu depuis 2014. Avant 2014 je tenais le même discours que vous. Aujourd'hui, je partage ce que vient de dire Elisabeth MARQUET. On est identifié au départ, on sait qui va le représenter à la Communauté de communes. Aujourd'hui on élit les conseillers départementaux, les conseillers régionaux. Pour autant la participation n'est pas en augmentation. Je ne suis pas sûr qu'en rajoutant une nouvelle strate d'élection, cela donne une participation supplémentaire. C'est nous qui faisons la Communauté de communes. Si l'on élisait l'entité communale et l'entité intercommunale, nous serions peut-être plus dans des débats d'opposition et de majorité. Alors que là, nous sommes obligés de faire ensemble. C'est ce que je vis aujourd'hui à la Communauté de communes, c'est un esprit collectif sans notion de majorité et de minorité, et cela me va bien.

Jacques BODREAU, Président du CESER des Pays de la Loire

Les CESER sont liés au fait régional. Mais dans le propos de Philippe AUDIC, je crois comprendre que l'on considère que les Conseils de développement, le CESE, les CESER font de la démocratie participative. Je ne suis pas totalement en accord avec cela. Le CESER est l'institution représentative des corps intermédiaires, ce n'est pas de la participation citoyenne. Et lorsqu'à titre de Président je dois exprimer la position du CESER, j'exprime la position des corps intermédiaires composant le CESER. Nous faisons des études, des rapports, des états des lieux, des préconisations, mais la règle du jeu est parfaitement claire: les élus, in fine, décident: on n'est pas dans la co-construction. Une loi organique a fait évoluer le CESE lui permettant

de faire des consultations citoyennes. Au CESER — et je pense que pour le Conseil de développement la question est peut-être similaire — nous sommes capables de faire travailler des personnes de profils extrêmement différents, avec des parcours forts différents, et de les faire travailler ensemble. Je reprends exactement ce qu'a dit le Président: écouter, comprendre, participer et élaborer, ensemble, en commun. Cela s'apprend. Les Conseils de développement et les CESER, permettent de mettre ensemble des personnes qui apprennent à élaborer et à travailler en commun.



Il y a un savoir-faire au sein de nos institutions, qui permettrait de mieux organiser la participation citoyenne. Nous disons aux élus: « Servez-vous de l'outil CESER pour organiser la participation citoyenne, Vous serez ainsi en capacité de prendre en compte et de décider sur la base d'un rapport élaboré en toute indépendance par les CESER ».

Philippe AUDIC

Il y a quand même un collège important au CESER qui relève directement de la société: les associations, etc. Ce ne sont donc pas seulement les syndicats.

Louis-Marie RIVIÈRE, ancien Président du Conseil de développement Loire Angers

Il se trouve que j'ai été Président du Conseil de développement, et qu'en même temps j'ai été Président d'un Conseil de quartier. Cette expérience m'a beaucoup intéressé parce que c'est là où j'ai vraiment vu la différence entre ces deux structures. Au Conseil de développement, on a des gens qui sont déjà impliqués dans la vie citoyenne et le plus souvent formés. Je vais prendre l'exemple du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Sur ce thème, il m'a été quasi impossible de mobiliser un groupe important au niveau du conseil de quartier. On rentre dans un niveau de technicité qui fait que très rapidement les gens décrochent. Et cela, pour moi, ça reste une question forte concernant l'implication des habitants dans les décisions, question que je n'ai pas su résoudre et je ne sais pas si quelqu'un a la solution à cette difficulté.

Philippe AUDIC

Non, je n'ai pas de solution, je comprends parfaitement, mais je vais raconter une autre anecdote. À Saint-Nazaire le maire, Joël BATTEUX, chaque année, faisait ce qu'il appelait la « rentrée politique ». Cela consistait à organiser une réunion publique pour les habitants du territoire de l'agglomération, la CARENE (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire) et pour cette édition-là nous étions en train de travailler sur le SCoT, qui va de Nantes jusqu'à Saint-Nazaire. Il a donc organisé une rentrée politique pour dire : « nous allons parler du SCoT puisque nous avons des avis à donner ». Et il m'avait demandé à moi, Président du Conseil de développement de Nantes, et à mon homologue Président du Conseil de développement de Saint-Nazaire, d'être présents à la tribune parce que ces Conseils travaillaient sur ce projet de révision du SCoT. Les personnes qui étaient dans la salle étaient pour la plupart des élus des communes de Saint-Nazaire, et ils nous demandaient à nous ce qu'était un SCoT. On est dans des situations inversées. Alors les habitants, je ne suis pas sûr qu'ils soient très informés sur le SCoT, mais beaucoup d'élus pourtant concernés, ne sont pas non plus forcément très affûtés sur ces questions-là et cela rejoint ce que disais Louis-Marie RIVIÈRE

Olympe AGBANGLO, Citoyen associé du Conseil de développement Loire Angers

Dans la salle, je vois 10% de jeunes. Comment faciliter

l'intégration et l'accompagnement des jeunes dans les Conseils ?

Mon sujet va questionner la représentativité des jeunes au sein des Conseils de développement. Philippe AUDIC, vous avez donné l'exemple des missions que vous aviez confiées aux jeunes d'Unis-cité à Nantes. Je sais qu'à Angers, de temps en temps, des jeunes étudiants, dans le cadre de leur formation, interviennent au sein des Conseils sous forme de présentation de rapports, projets, etc. Mais je suis convaincu qu'il existe d'autres outils à trouver ensemble pour motiver cette jeunesse-là à se faire davantage entendre au sein de ces instances. Parce que les jeunes ne se retrouvent peut-être pas dans tous ces sujets assez importants qui déterminent leur avenir.

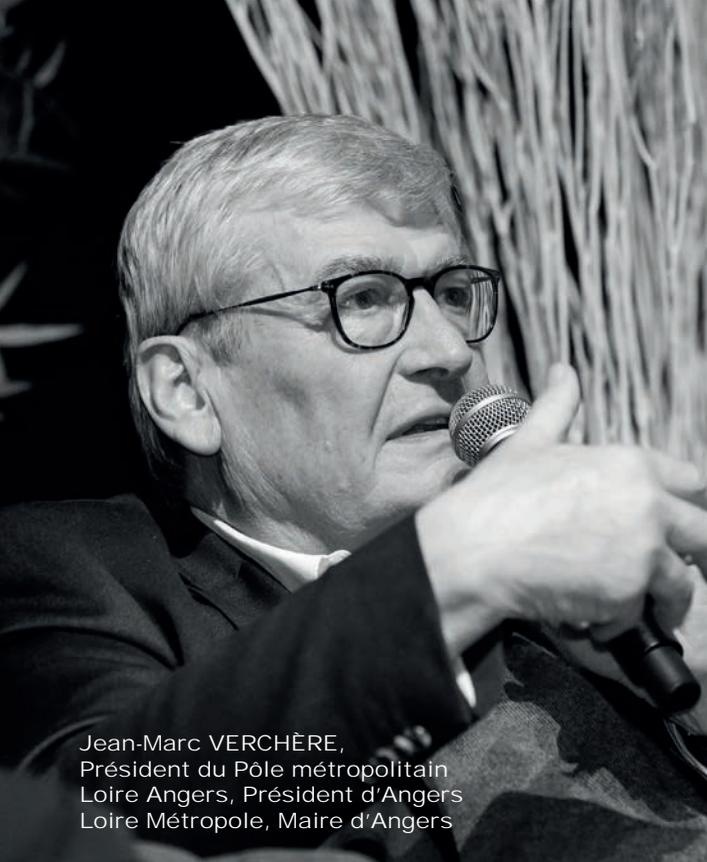
« Dans la salle, je vois 10% de jeunes. Comment faciliter l'intégration et l'accompagnement des jeunes dans les Conseils ? »

Philippe AUDIC

Je vais répondre juste sur l'expérience de Nantes, nous n'avons jamais réussi à attirer les jeunes. Les assemblées des Conseils de développement ne donnent pas envie aux jeunes.

Nous nous sommes dit : « s'ils ne veulent pas venir, nous allons aller les voir ». Pendant dix ans, nous avons fait ce travail de réunir chaque année la cohorte d'Unis-Cité, en accord avec leurs encadrants, et chaque année nous définissions un jeu de rôle dans lequel nous demandions aux jeunes de se mettre à la place d'un maire, d'un président d'intercommunalité et de dire comment il allait faire campagne, comment il allait communiquer, vers quelles populations, etc. Ou bien nous mettions un jeune devant une situation où l'entreprise principale d'une commune fermait, comment faisait-il pour compenser, etc.

Lorsque nous les réunissions, nous étions trois du Conseil de développement qui travaillaient entre eux pour faire une réponse sur ce jeu de rôle, mais nous n'étions pas du tout dans les échanges et dans les débats. Ensuite, ils rendaient leurs propositions. Et nous faisons cela avec 4 groupes, puisqu'ils étaient toujours 50 ou 60. Nous avons eu des expressions très intéressantes par les jeunes qui, évidemment, ne vivent pas la même vie que vous ou moi, pour l'essentiel de ceux qui sont là. Il faut donc les trouver, aller les chercher. Quelqu'un a dit « aller vers », il faut aller trouver une forme de sollicitation qui leur convienne.



Jean-Marc VERCHÈRE,
Président du Pôle métropolitain
Loire Angers, Président d'Angers
Loire Métropole, Maire d'Angers



Marc SCHMITTER,
Président de la Communauté de
communes Loire Layon Aubance



Elisabeth MARQUET,
Maire de Jarzé Villages,
1ère Vice-Présidente de la
Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe



DEUXIÈME TABLE RONDE

Quel rôle demain pour le Conseil de développement Loire Angers ?

Olivier SAMAIN

Nous arrivons maintenant au troisième temps fort de la soirée, l'échange avec les Présidents des trois intercommunalités du Pôle métropolitain Loire Angers.

Quel rôle demain pour le Conseil de développement Loire Angers ?

Mais avant cela Jean-François CAILLAT, au vu de tout ce qui a été dit, et surtout au vu de votre expérience de Président du Conseil de développement depuis déjà quelques années, faut-il que le Conseil de développement renouvelle sa manière de travailler avec les élus ?

Jean-François CAILLAT

Ce sera l'un des axes de notre réflexion dans les mois à venir de reprendre ces propos très riches, de réfléchir et débattre à nouveau, mais oui, sûrement, il faut que l'on évolue.

Constatons déjà un fait positif. Aujourd'hui, dit sans complaisance, les relations avec les intercommunalités, avec les élus, Présidents, Vice-présidents, et avec leurs services, sont régulières et globalement fluides.

Toutefois nous devons être attentifs à rester à une juste distance des élus : « ni trop près, ni trop loin ». Pas trop près parce que pour être crédibles il nous faut conserver notre indépendance et notre liberté d'expression.

Mais il ne faut pas être trop loin pour se parler, bien comprendre les enjeux et éviter des incompréhensions qui conduisent à des oppositions stériles. Je crois que nous ne sommes pas dans la co-construction, mais dans un travail partagé.

Ainsi avec Marc SCHMITTER, Vice-Président du Pôle métropolitain Loire Angers, nous avons travaillé sur le Plan climat, en séquençant et intercalant nos interventions. D'abord nous avons fait des propositions sur la stratégie. Les élus ont adopté leurs orientations stratégiques en s'inspirant notamment de ce que nous avons dit. Puis nous avons proposé 50 mesures dans ce cadre et les élus en ont repris certaines dans le Plan climat sur lequel nous avons finalement formulé un avis. Il est bien évident que s'il n'y avait pas eu cette démarche et que nous ayons eu à donner un avis sur un document définitif d'un certain volume dans un délai d'un mois, cela ne se serait pas passé de la même façon.

« à une juste distance des élus : ni trop près, ni trop loin »





En revanche nous devons être mieux synchronisés. Les élus sont souvent dans l'urgence, ils sont contraints par la réglementation, par leurs programmes, par leurs services, également par les citoyens qui attendent des résultats avec une impatience parfois revendicative. Nous, nous sommes plutôt dans le temps long. Il faut que nous soyons plus réactifs. Mais pour maintenir la qualité de nos propositions, il nous faut des moyens adaptés. Nous avons des équipes permanentes efficaces, mais il faut pouvoir les renforcer y compris ponctuellement lorsque nous avons des demandes particulières avec au besoin des solutions innovantes comme celles des contrats en alternance.

Olivier SAMAIN

Messieurs et Mesdames les Présidents d'intercommunalités, quel est votre regard sur les travaux du Conseil de développement ? Est-ce que les contributions qu'il a apportées vous ont amenés à intégrer des sujets qu'il pointe, à éventuellement infléchir ou bouleverser votre manière de mener une politique publique sur votre territoire ?

Elisabeth MARQUET

J'ai connu le Comité d'expansion et le Syndicat mixte du pays Baugeois. Le Comité d'expansion réfléchissait et le Syndicat mixte, disait : « Non, on n'a pas l'argent pour faire tout ce qu'ils nous demandent ». J'en étais parfois désolée.

Nous avons besoin de vos éclairages. Mais il faut que d'anciens élus fassent partie de cet organisme de réflexion, parce qu'ils savent ce que l'on vit.

Je n'ai pas eu le temps de lire la toute dernière contribution sur « Habiter » et les services. Mais quelque chose nous a interpellés, ce sont les mobilités. Nous avons mis une priorité sur l'habitat, mais les mobilités sont plus importantes. Pour pouvoir se rencontrer, vivre et accéder aux services, il faut pouvoir bouger.

Marc SCHMITTER

Le Conseil de développement, je ne le connais que depuis cinq ans, après la fusion de nos intercommunalités en 2017.

Nous avons eu le choix, au moment de la création du Pôle métropolitain de conserver notre propre Conseil de développement à l'échelle de chacun des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), ou de s'appuyer sur le Conseil de développement déjà existant. Nous avons ainsi un outil à notre disposition, avec l'expertise, l'expérience, qui était en capacité de nous accompagner dans nos politiques publiques, c'était assez nouveau.

Ce que j'entendais alors, c'est que le Conseil de développement remettait des avis très volumineux, qui n'étaient pas forcément lus par élus. Certains membres du Conseil de développement disaient qu'ils avaient beaucoup travaillé et que, pour autant, les élus n'utilisaient pas ensuite leur production.

Nous avons aussi appris à nous connaître. On a manqué d'efficacité au départ. Alors nous avons essayé de travailler un peu différemment.

Je pense qu'il faut que nous soyons davantage dans l'anticipation afin que vos travaux puissent venir nous interpeller au bon moment. Mais nos expériences de saisine montrent qu'il y a moyen de travailler. J'attends beaucoup de la prochaine saisine sur la démocratie participative.

Jean-Marc VERCHÈRE

D'abord, je voudrais rappeler que le Conseil de développement a été mis sur les fonds baptismaux pour faire échanger l'Agglomération et l'arrière-pays. Il me semble que c'était le premier enjeu, de sortir de l'entre-soi et d'avoir un lieu d'échange, un lieu de travail. Le Conseil de développement, par ses débats, a souvent interféré, précédé ou amplifié les débats des communes, des communautés de communes, de l'agglomération. Insensiblement, les débats ont fait évoluer les projets, les ont amendés ou les ont même suscités. Il y a eu des saisines du Conseil de développement qui ont permis une décision, une approche ou une réflexion à tout le moins.

« Insensiblement, les débats du Conseil ont fait évoluer les projets, les ont amendés, voire les ont suscités »

Je crois qu'il y a eu une « percolation » entre le Conseil de développement et les élus, parce qu'il y a eu des moments d'échange, des rencontres, le rapport d'activité, et je salue le travail qui est fait. Je voudrais que l'on regarde tous les dossiers abordés par le Conseil de développement et que l'on recherche ce qui a été utilisé pour la mise en œuvre. On serait surpris du résultat positif.

Jean-François CAILLAT

La question du suivi et des évaluations, de nos contributions, est récurrente et nous avons sûrement un effort à faire dans la valorisation de nos apports au débat public.

Pour le suivi, nous avons commencé sur deux sujets fondamentaux, la transition écologique et la transition numérique, pour lesquels nous avons prolongé des contributions par des auto-saisines en instituant des « groupes de suivi » permanents. Cela va permettre de vérifier l'avancement de nos propositions et de réagir par rapport à celles des collectivités.

L'évaluation, c'est différent mais un peu dans le même esprit. Souvent, on traite un sujet, on fait des propositions, puis on passe à autre chose. Nous avons donc décidé que désormais, dans chacune de nos contributions, nous mettrons une clause de revoyure à une échéance précise.

Olivier SAMAIN

Mesdames et Messieurs les élus, approuvez-vous cette idée d'un droit de suite ou d'un pouvoir d'évaluation du Conseil de développement ? Acceptez-vous d'être jugés, regardés sur la manière dont vous vous appropriez les propositions que formule le Conseil de développement ?



Jean-Marc VERCHÈRE

Cela a été bien dit tout à l'heure, bien sûr que nous sommes tenus - et assez naturellement portés - à écouter et à être évalués. De toute façon la population nous évaluera à un moment ou à un autre, je crois donc que nous sommes embarqués dans le même bateau.

« L'intérêt général est beaucoup plus porté par une démarche comme celle du Conseil de développement que l'usager ne peut le faire »

Je voudrais dire que le Conseil de développement nous amène à décroquer, à sortir de notre entre-soi d'élus sur les dossiers, c'est un point important. Il nous amène à nous tourner beaucoup plus vers la société civile. Nous, nous sommes tournés vers nos électeurs, nos habitants, mais institutionnellement le Conseil de développement nous permet de nous tourner vers des groupes d'acteurs, des enseignants, des chercheurs, des syndicalistes, qui échangent ensemble, et cela est précieux.

Nous, élus, ne sommes pas au quotidien, portés vers ce mode de confrontation du dossier à la société civile, au territoire, nous le sommes davantage au travers de nos électeurs ou de nos habitants. L'intérêt général est beaucoup plus porté par une démarche comme celle du Conseil de développement que l'usager ne peut le faire.

Marc SCHMITTER

Et puis c'est d'autant plus facile que nous sommes sur des compétences souvent complexes et très techniques. Par conséquent, au-delà du fait qu'il y a la question de l'intérêt général qui est ou non portée par le citoyen, c'est la difficulté d'être défiés sur des compétences très techniques. Au travers du Conseil de développement, nous avons une expertise qui lui permet, soit d'être le poil à gratter, soit dans tous les cas de venir nous interpeller avec des questions pertinentes.

Olivier SAMAIN

Est-ce que le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers est aujourd'hui pertinent ?

Marc SCHMITTER

Pour moi, la question ne s'est jamais posée. Nous n'avons pas intégré le Pôle Métropolitain pour bénéficier du Conseil de développement. Nous l'avons décidé pour des raisons d'aménagement de territoire, de bassin de vie et d'emploi et dans ce cadre-là, nous avons réfléchi au fait d'être sur un seul Conseil de développement. Je n'imagine pas revenir vers un Conseil de développement à l'échelle de nos intercommunalités. On vient chercher l'expertise principalement dans les instances, les institutions, les structures angevines. Dans les domaines de la santé, de la recherche, de l'enseignement, les membres experts viennent majoritairement de la région angevine, je pense donc que nous perdrons toute cette compétence.

Et en même temps, l'organisation que vous avez trouvée est la bonne, c'est-à-dire d'avoir des assemblées territoriales, des comités d'animation locaux à l'échelle de chaque EPCI. Ce qui permet aussi d'avoir des citoyens du territoire qui participent aux travaux du Conseil de développement, mais avec, en quelque sorte, le « filtre » du Conseil de développement et donc dans l'intérêt général. Nous pourrions solliciter des citoyens de notre territoire et être confrontés à la difficulté de la défense de l'intérêt particulier par rapport à l'intérêt général. Les Citoyens associés qui ne sont pas membres titulaires du Conseil de développement, mais qui participent à certains débats, travaillent sur certaines thématiques, le font dans le cadre du Conseil de développement et donc dans le cadre de l'intérêt général. C'est une vraie force, surtout pour des intercommunalités. Mettre en place la participation citoyenne, c'est déjà complexe à l'échelle des communes, mais à l'échelle d'une intercommunalité ça l'est encore plus. Et sans des outils comme le Conseil de développement, j'imagine assez mal y arriver.



Elisabeth MARQUET

Tout à fait. Pour Anjou Loir et Sarthe, avant la fusion, il y avait la Communauté de communes du Loir, les Portes de l'Anjou et Tiercé, la Communauté de communes du Loir avec Jean-Claude CHUPIN qui en était le Président et dont j'étais déjà la première Vice-Présidente. Nous avons choisi d'aller au Pôle métropolitain lorsque nous avons eu le choix. Cela reste toujours d'actualité. Sur le territoire de la CCALS (Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe), les gens qui travaillent en ville viennent habiter chez nous parce que c'est « sympa », il y a de très bons côtés. Il y a des gens de nos campagnes (ruraux, agriculteurs) que cela ne gêne pas du tout d'aller en réunion le soir sur Angers, au Conseil de développement. Toute la population est vraiment bien représentée.

Olivier SAMAIN

D'accord, le Conseil de développement à l'échelle du Pôle métropolitain n'est donc pas remis en cause, nous pouvons retenir cela.

Jean-Marc VERCHÈRE

« En 20 ans, le paysage a bougrement changé »

J'en suis heureux, nous allons perdurer.

Il faut peut-être dire qu'en 20 ans le paysage a quand même bougrement changé, les distances se sont réduites. Les mouvements pendulaires vers le centre ont augmenté et finalement nous sommes beaucoup plus interdépendants aujourd'hui qu'il y a 20 ans. C'était ambitieux de faire le Pôle métropolitain et le Conseil de développement il y a 20 ans, plus qu'aujourd'hui je trouve. Et aujourd'hui, nous nous rendons compte que notre territoire s'est rapetissé et que les franges du Pôle métropolitain, et donc du Conseil de développement, regardent vers nous, alors qu'il y a 20 ans, ce n'était pas cela.



Les rendez-vous du Conseil
4 juin 2021

Olivier SAMAIN

Pensez-vous que le Conseil de développement pourrait élargir sa palette de missions pour aller éventuellement vers de la médiation, pour apporter son expertise sur de nouveaux terrains sur lesquels vous vous sentez, vous élus, un peu démunis ?

Marc SCHMITTER

Oui, c'est une interrogation que nous avons eue il y a un an. La saisine que nous avons proposée, c'est : comment développer la participation citoyenne et comment le Conseil de développement peut nous y aider à l'échelle de l'EPCI ? Nous voyons bien qu'à l'échelle des communes les choses existent, même si ce n'est pas simple. Il y a des outils éprouvés à l'échelle des intercommunalités. Intercommunalités de France a sorti un livre blanc en 2020, il y a des idées, mais concrètement c'est moins simple à mettre en place.

Nous avons donc demandé au Conseil de développement de travailler, nous avons fait plusieurs séances pour bien se comprendre sur ce qui a été évoqué tout à l'heure, les attendus, quelle était la commande. Et puis vous y avez travaillé, je ne vais pas dévoiler ce qui va nous être proposé puisque ce sera fait en début d'année prochaine.

Pour moi, oui, le Conseil de développement n'est sans doute pas le seul dispositif, mais s'appuyer sur le Conseil de développement, encore une fois sur des compétences assez complexes, avec des intercommunalités assez éloignées des citoyens dans leurs missions, puisque des compétences de proximité sont restées aux communes, cela me paraît une bonne solution. Nous y avons déjà travaillé également en Bureau et nous allons lancer en 2023 l'acte 2 de notre projet de territoire que nous avons imaginé en trois phases, avec pour 2023-2026 un nouveau plan d'action. Nous allons ainsi booster les commissions thématiques, avec plus de réunions pour travailler sur ces nouveaux plans d'action.

L'idée proposée à l'échelle du Bureau communautaire — si le Conseil de développement en est d'accord, mais je crois savoir que cela fait aussi partie de vos propositions — serait d'associer à ces commissions thématiques des membres du Conseil de développement en fonction de leur expertise, leur appétence pour les sujets. Et qu'au même titre que les élus municipaux et communautaires qui participent à ces commissions, ils puissent être source de propositions et élaborer avec nous le projet de territoire. C'est une des pistes, mais je sais qu'il y en a d'autres sur lesquelles nous pourrions aussi travailler.

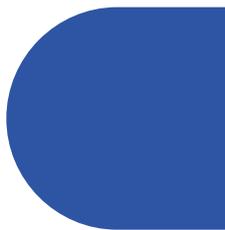
Elisabeth MARQUET

Je regrette que Jean-Jacques GIRARD, mon Président, n'ait pas pu être avec vous ce soir. Vous parliez du fait que l'on peut être démuné sur certains points. Pour moi, c'est important d'avoir un Conseil de développement. Cet après-midi, on a aussi dit que pour les membres du Conseil de développement, leur rôle pouvait être très chronophage. En tant qu'élue municipale, élus communaux et élus intercommunaux, je n'arrive plus à trouver le temps nécessaire. Je pense, et les élus de ma ComCom qui sont avec moi pensent également que c'est un atout très important d'avoir des gens qui peuvent nous soumettre des idées que l'on partagera avec eux.

Jean-Marc VERCHÈRE

Je vais placer les choses à deux niveaux : la concertation citoyenne, aller chercher, se nourrir de la population, du terrain, c'est difficile. Et le Conseil de développement peut sûrement avoir un rôle, à l'échelle et sur des compétences du grand territoire : la mobilité, la désimperméabilisation des sols ou la non-artificialisation. Sur ces sujets, le Conseil de développement peut sûrement nous aider à faire ce lien avec les populations.

Au niveau d'une ville comme Angers, c'est tout à fait autre chose. Concerter les quartiers, les habitants, c'est un travail de tous les jours, difficile et qui ne peut pas être porté au niveau du territoire. Nous avons besoin de cette concertation, de ce travail avec les habitants et les conseils de quartier, avec des outils qui sont différents. Ma réponse est en deux parties : oui pour le territoire, oui pour le grand territoire, oui pour des thématiques transversales, non pour chacune des communes.



Jean-François CAILLAT

Les missions du Conseil de développement doivent-elles être élargies ? C'est l'une des choses dont nous discutons, mais il n'est pas question pour nous de sortir des compétences et des missions qui sont les nôtres, sans avoir l'assurance auparavant d'être en mesure de le faire sérieusement, c'est-à-dire de maintenir une qualité de travail que j'ai entendu reconnue par beaucoup ici. Et je rappelle que nous mobilisons des membres bénévoles souvent sur-occupés par leurs nombreux engagements professionnels et associatifs. Par ailleurs il y a, comme cela a été évoqué, de nombreuses structures de démocratie participative qui existent en proximité, et qui doivent perdurer.

Cela étant dit, nous sommes naturellement prêts à nous engager dans des démarches concertées bien organisées, comme pour soutenir la démocratie participative sur Loire Layon Aubance ou la transition écologique sur Angers Loire Métropole. Et ponctuellement nous pouvons apporter notre expérience méthodologique pour faire se rencontrer des acteurs et des citoyens et favoriser les débats locaux. Enfin parmi les expériences rapportées par Philippe AUDIC, l'animation de la société sur des points particuliers, par exemple le travail avec les jeunes d'Unis-Cité, peut aussi être inspirante.

Donc je pense que nous ne manquerons pas de travail, d'autant plus que maintenant je sais que nous allons continuer à œuvrer sur trois territoires, et nous resterons à l'écoute pour prendre en compte avec notre savoir-faire les aspirations et les projets de nos concitoyens et de leurs élus.

Jean-Marc VERCHÈRE

Un grand merci à tous ces bénévoles du Conseil de développement qui prennent de leur temps, qui sont des bénévoles, je le redis, je crois qu'on ne le sait pas assez, et qui nous aident à préparer des décisions, à nous alerter, à nous « asticoter », comme vous l'avez dit, à certains moments. Un grand bravo, un grand merci à vous !

« Nous allons continuer à œuvrer sur trois territoires, et nous resterons à l'écoute pour prendre en compte avec notre savoir-faire les aspirations et les projets de nos concitoyens et de leurs élus »

MESSAGE VIDÉO DE CHRISTOPHE BÉCHU

Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

« Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil de développement, j'aurais adoré être à vos côtés pour fêter cet anniversaire. Et quel anniversaire! Celui de vos 20 ans. On a parfois coutume de dire que quand on aime on a toujours 20 ans, je pense que la formule s'applique parfaitement à chacune et à chacun des 194 membres actuels du Conseil de développement. Parce que si vous êtes là, si vous participez à cette journée, mais surtout si vous participez de manière régulière aux travaux du Conseil de développement, si vous avez accepté de vous engager de manière bénévole et parfois chronophage dans ces temps de réflexion, d'échange, de débats, de conclusion, c'est d'abord parce que vous aimez votre territoire. Vous aimez notre Pôle territorial angevin, vous aimez sa diversité, vous aimez son équilibre, vous aimez les promesses aussi qu'il recèle, et vous aimez cette idée que l'on peut toujours continuer à l'améliorer quand on aime ses habitants.

Mais vous aimez aussi le débat, la rencontre, les échanges. Et à l'heure où nous sommes confrontés à des défis multiples et vertigineux à certains égards, avec l'évolution de la situation géopolitique dans le monde, avec la situation économique que nous connaissons avec le retour violent de l'inflation, avec les transitions, écologique bien sûr, mais aussi démographique, numérique auxquelles nous sommes confrontés, plus que jamais débattre, échanger, s'efforcer de construire un bien commun, désirable et partagé par tous est une nécessité. Et cela tombe bien puisque le thème de votre journée d'aujourd'hui sur la fabrique démocratique du bien commun dans le territoire témoigne de cette conviction que vous avez que la démocratie n'est pas un obstacle au bien commun, mais le meilleur moyen de l'atteindre.

Vous savez que c'est ma conviction, celle que j'avais hier comme Maire, quand j'ai porté et accompagné les Assises de la Transition écologique dans le territoire, celle que j'ai aujourd'hui comme Ministre, en pensant que l'écologie ne se fera ni contre, ni sans les citoyens, mais avec eux. Et comme nous avons besoin de changements qui seront parfois radicaux, veiller à ne

perdre personne en chemin est la condition nécessaire pour réussir la transition dont nous avons besoin. Alors, je vous souhaite à tous et à toutes une excellente journée.

Et je voudrais, parce que je ne peux évidemment pas vous mentionner tous, vous saluer au travers de votre Président, Jean-François CAILLAT, et à travers lui saluer ses prédécesseurs, saluer les salariés du Conseil de développement sans lesquels ces travaux n'auraient pas lieu. Nous avons besoin de votre engagement, de votre force de conviction, de votre militantisme, du temps aussi que vous êtes capables de nous consacrer, pour faire en sorte que les élus, dans toutes les communes du territoire, puissent s'appuyer sur le cénacle dans lequel vous vous retrouvez, où on laisse les étiquettes politiques, partisanes et les questions d'échéance à la porte pour s'efforcer précisément d'arriver à des consensus ou à des perspectives qui nous dépassent et qui permettront à notre territoire de grandir.

Très bel et très bon anniversaire au Conseil de développement.



Christophe BÉCHU



REMERCIEMENTS

Jean-François CAILLAT,
Président du Conseil de développement
Loire Angers

En premier lieu, je voulais remercier notre animateur, Olivier SAMAIN qui a maîtrisé de bout en bout les débats.

Merci à vous tous ici présents pour être venus en nombre et avoir participé activement à nos échanges.

Un grand merci à nos intervenants des tables rondes et de la conférence, parce qu'ils nous ont apporté beaucoup d'idées que nous allons maintenant pouvoir « exploiter ».

Merci aux membres du Conseil de développement Loire Angers qui ont particulièrement travaillé sur cette manifestation : le comité d'organisation au sein duquel les débats intellectuels ont été animés, et les membres qui ont matériellement apporté leur soutien à la journée d'aujourd'hui.

Merci aux anciens Présidents et au Bureau. Mention toute particulière à l'équipe permanente du Conseil de développement Loire Angers, qui a été très sollicitée et comme à l'habitude très performante. Cette équipe a été emmenée, dans un premier temps, par Sandrine CASTEL-BIDERRE qui est partie en mai dernier pour animer la démocratie participative nantaise et qui a été remplacée par Thierry BOCLÉ, coordinateur du Conseil depuis juin. Merci également à Roxane NOYER, assistante du Conseil, Lucie CORLAY chargée de la communication, Laura PRIGENT et Fiona PERNET, animatrices de territoire respectivement pour Loire Layon Aubance et Anjou Loir et Sarthe, et enfin Pauline CHAUVEAU, cheville ouvrière de cette manifestation.

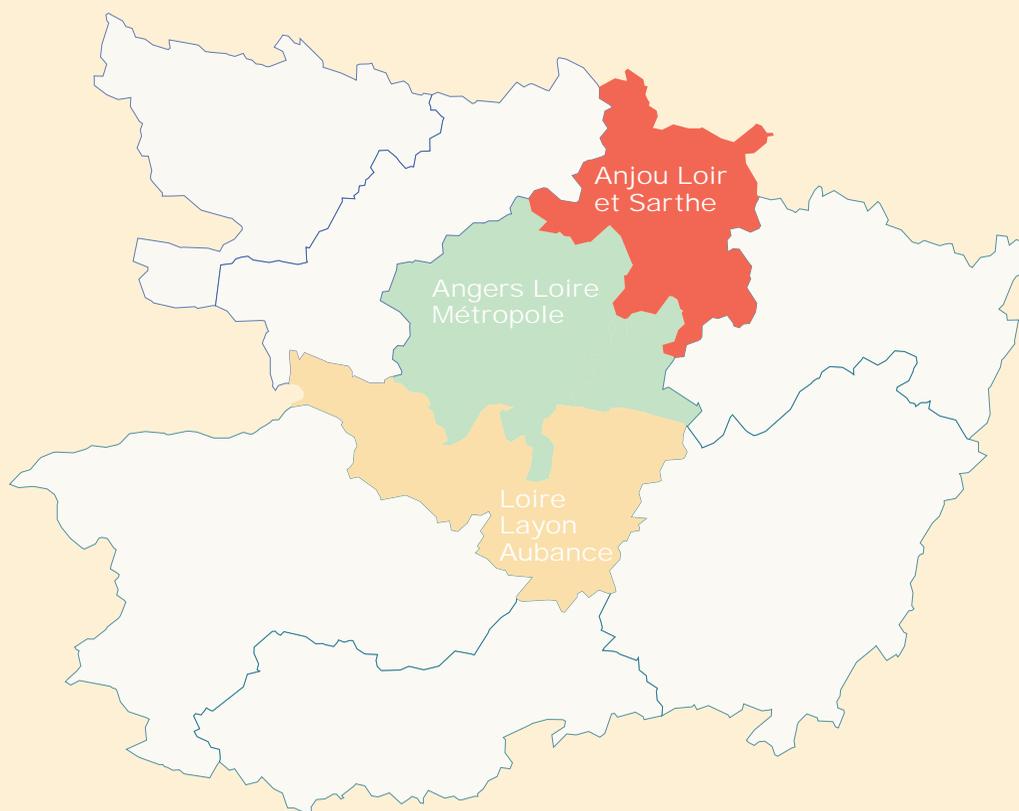
Et maintenant, nous allons passer à la seconde partie de notre programme : cocktails et jazz pour tous ! Très bonne soirée !



Equipe du Conseil de
développement Loire Angers

Composition du comité de rédaction:

Thierry BOCLÉ, Coordinateur du Conseil de développement/Jean-François CAILLAT, Président du Conseil de développement
Lucie CORLAY, Chargée de communication du Conseil de développement/Frédéric COQUEREAU, Citoyen associé du Conseil de
développement Loire Angers/Cristiana OGHINA-PAVIE, Université d'Angers, Vice-Présidente du Conseil de développement/Louis-
Marie RIVIÈRE, membre de droit, ancien Président du Conseil de développement/Olivier SAMAIN, journaliste.



Le Conseil de développement est l'instance de concertation de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, des Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance, et du Pôle métropolitain Loire Angers. Son territoire de référence représente 47% de la population du département du Maine-et-Loire.

Outil de démocratie participative, le Conseil de développement favorise le dialogue de toutes les composantes de la société civile et les invite à réfléchir ensemble aux grands enjeux qui concernent l'avenir du territoire.

